

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

31 mars 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du 19 mai 2016

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2016.....	6
V- AMENAGEMENT - URBANISME.....	7
Convention de mise à disposition de services entre le ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de la procédure de révision n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)	7
Permis de démolir au 27-29 avenue Jules Guesde – lot n°1 du secteur des Quatre-Chemins.....	9
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2015	10
VI- ESPACE PUBLIC.....	11
Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le territoire Vallée Sud-Grand Paris et la Ville pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières.....	11
VII- SPORTS	13
Désignation des membres d'un jury de concours pour le choix d'une maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation du site sportif et des loisirs des Blagis.	13
VIII-ECONOMIE	28
Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement.	28
IX- JEUNESSE	33
Adoption du règlement intérieur de l'équipement municipal "La Rotonde"	33

X- DEVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITE	38
Plan de développement des déplacements cyclables – "Sceaux à vélo – 2016-2020".....	38
XI- RESSOURCES HUMAINES	47
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, médicosociale et animation.	47
XII- AFFAIRES FINANCIERES	48
Adoption du compte administratif 2015.....	48
Approbation du compte de gestion 2015.....	56
Affectation du résultat budgétaire de 2015.....	56
Adoption du budget primitif 2016.....	58
Fiscalité directe locale 2016 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2016.	70
Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations (modification).	72
Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France (exercice 2009-2013) – bilan des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives.....	74
Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs du territoire Vallée Sud – Grand Paris.	77
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.....	78
XIII-QUESTIONS DIVERSES	79
XIV-COMMUNICATIONS DU MAIRE	79
XV-DECISIONS DU MAIRE	81
XVI-QUESTIONS ORALES	82
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	82

Question orale de Claude Debon	83
Question orale de Dominique Daugeras	85

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, en retard, arrive à 19h39 part à 0h05
- ✓ Thierry Legros, en retard, arrive à 19h50
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 20h15
- ✓ Sakina Bohu, en retard, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet, arrive à 19h50
- ✓ Othmane Khaoua, en retard, arrive à 19h41
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 21h30
- ✓ Benjamin Lanier, en retard, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem, arrive à 20h42
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Christian Lancrenon, absent

M. le maire

Merci à toutes et tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je n'ai qu'une remarque qui consiste à prendre acte avec plaisir de l'envoi des documents par Internet. C'est une demande que j'avais faite il y a très longtemps. Nous apprécions que cette demande ait été acceptée.

M. le maire

Merci. L'administration a effectivement fini par découvrir l'existence d'Internet.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2016 est adopté à l'unanimité.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME

Convention de mise à disposition de services entre la ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris dans le cadre de la procédure de révision n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU)

M. le maire

C'est probablement la dernière fois que nous parlerons du PLU dans cette instance.

Patrice PATTÉE

En effet, le PLU ne relève désormais plus de la compétence du conseil municipal, mais de l'assemblée du Territoire dans lequel est intégrée la ville de Sceaux. Nous avons d'ailleurs délibéré au mois de décembre pour autoriser l'EPT à achever la procédure de révision du PLU.

Cependant, le territoire ne disposant pas de ressources dédiées à l'instruction des PLU, il est proposé que la commune mette à disposition de l'EPT ses ressources internes compétentes en la matière.

Il est donc proposé une convention de mise à disposition de services entre la Ville de Sceaux et l'EPT en contrepartie de la prise en charge des coûts des personnels travaillant sur le PLU. Ces personnels ne travaillant pas à temps complet, il a été convenu avec le territoire du temps qui sera consacré par ces agents au PLU. Durant ces travaux, les agents ne seront plus sous l'autorité du maire, mais sous celle du Président du territoire.

La convention a une durée limitée dans le temps, le PLU devant être présenté pour délibération devant le conseil de territoire après l'été. L'enquête publique est programmée pour le mois d'avril.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous connaissez notre position sur cette procédure de révision à laquelle nous sommes opposés, y compris par le biais contentieux. Par conséquent, tout ce qui rentre dans le cadre de cette procédure ne peut être approuvé de notre part.

Ce n'est pas la raison pour laquelle nous voterons contre, mais je suis un peu étonné par les coûts unitaires. Le coût unitaire A est fixé à 38,10 € et coût unitaire B à 21,67 €. Je trouve que cela n'est pas cher. De quelle manière calculez-vous ces coûts ? Prenez-vous en compte toute la structure qui est au-dessus ? Dans l'industrie, on parle de main-d'œuvre directe et de main-d'œuvre indirecte. En l'occurrence, je trouve que ces coûts sont assez faibles.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je voulais savoir si d'autres villes du territoire auquel nous appartenons ont leur PLU en cours de révision. Si tel est le cas, ont-elles également signé cette convention ?

M. le maire

À ma connaissance, sept villes ont des procédures de PLU en cours de révision ou d'élaboration. C'est le cas de Fontenay par exemple. Des discussions ont eu lieu avec le territoire et les coûts unitaires figurant dans cette convention sont les mêmes pour toutes. Le nombre de jours n'est en revanche pas forcément le même. Des discussions sont en cours. Cette convention sera soumise à la délibération du conseil territorial le 11 ou 12 avril.

Ces coûts correspondent aux coûts horaires moyens des agents de catégorie A et B. Les fonctionnaires territoriaux ne sont pas vraiment surpayés. Je crois que l'on n'a pas tenu compte de l'évolution de l'indice.

Introduire les coûts indirects de la structure n'est pas très opportun. Il s'agit d'un montant forfaitaire. L'évaluation du nombre de jours est assez difficile à faire, car il ne s'agit pas de jours complets, mais plutôt de temps dans la journée. Nous avons donc évalué avec le service concerné le temps correspondant à la charge de travail sur le PLU.

De toute façon, il y aura ensuite une autre contrepartie. Sur un plan juridique, le transfert de charges a eu lieu. Le territoire est compétent. C'est donc le Président du territoire qui a signé l'arrêté pour l'enquête publique. Mais la réunion de la CLECT entre les Villes et le territoire permettra d'évaluer le coût du transfert de charges. Nous avons voté lors de la dernière séance la désignation des représentants du conseil municipal qui participeront à cette commission. La CLECT sera chargée d'évaluer le coût que représentait le travail sur le PLU pour la Ville de Sceaux. Nous devons compenser ce coût et donner l'équivalent au territoire. C'est ce que l'on appelle le principe de neutralité à l'instant T de la création du territoire et du transfert de compétences. C'est ce que nous avons fait en 2003 avec la CAHB. Les choses étaient toutefois différentes, car il s'agissait essentiellement de transférer des équipements municipaux, tels que la piscine ou les Gémeaux. Il s'agissait alors essentiellement de dépenses pérennes, alors que les dépenses engendrées pour le PLU sont ponctuelles.

Ces montants ont été négociés et correspondent à des contreparties qui ont une réalité, mais il ne faut pas chercher à ce qu'ils correspondent à l'euro près.

Patrice PATTÉE

J'ai noté dans les propos de M. Campan qu'il ne reconnaissait pas la mise en révision du PLU. Je suis un peu troublé et j'aimerais qu'il nous explique en quoi il ne reconnaît pas la révision du PLU.

M. le maire

M. Campan fait ce qu'il veut. S'il ne veut pas la reconnaître, il ne la reconnaît pas.

Jean-Jacques CAMPAN

Écoutez, je ne vais pas répéter les explications qui ont déjà été données. En février 2015, suite à l'annulation du PLU, vous avez lancé toute une procédure : remise en route d'un PLU expurgé, modification et révision. Le tout en même temps. Nous avons contesté cette manière de faire, considérant que le PLU remis en vigueur en février était illégal pour un certain nombre de raisons, notamment celle de ne pas se conformer à un certain nombre de points de la loi ALUR. À partir du moment où ce point était en litige, le reste l'était également. C'est tout simple.

M. le maire

Nous mettons aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmid, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Permis de démolir au 27-29 avenue Jules Guesde – lot n° 1 du secteur des Quatre-Chemins.**Patrice PATTÉE**

Il s'agit de poursuivre le projet des Quatre-Chemins qui comprend un certain nombre de lots, et notamment le lot n° 1 correspondant à la rénovation de la résidence des Mésanges.

Nous avons délibéré à plusieurs reprises sur ce projet de rénovation qui s'appuie sur l'opportunité de réaliser l'acquisition foncière de plusieurs pavillons en bordure de l'avenue Jules Guesde. Cette opportunité nous permet en effet de rénover la résidence des Mésanges tout en maintenant sur place les 140 familles résidentes grâce à une opération tiroir.

Le projet entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. Il reste deux pavillons sur cette bande de terrain en bordure de l'avenue Jules Guesde. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer le permis de démolir de ces deux pavillons, puis à transférer l'autorisation de démolir à France Habitation qui procédera à la démolition dans le cadre de sa première phase de chantier.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes contre l'ampleur du projet des Quatre-Chemins, ce n'est pas une nouveauté. N'avons jamais été contre l'aménagement de ce quartier, mais nous trouvons que ce projet, que vous avez d'ailleurs fait passer de 600 à 700 logements, est beaucoup trop dense et perturbera considérablement son fonctionnement, sans parler du RER et du carrefour lui-même. Nous ne sommes pas d'accord sur le lancement de cette opération. S'il s'agissait de faire un espace vert, ce serait autre chose. Ce n'est pas le cas, nous voterons contre cette délibération.

Jean-Philippe ALLARDI

Je souhaiterais réagir à de tels propos. Depuis un certain nombre d'années, nous disposons d'un schéma directeur qui impose un certain nombre d'obligations. M. Campan, à chaque fois que vous prenez la parole, j'ai l'impression que vous voulez que Sceaux reste le village gaulois qu'il ne peut plus être dans la métropole aujourd'hui.

Raisonnement, il vaut mieux que l'équipe municipale ait la maîtrise du sort de la ville plutôt que de laisser d'autres instances décider du futur de certains quartiers. Et vous en portez l'entière responsabilité dans vos agissements.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmid, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2015**Patrice PATTÉE**

Il s'agit de prendre acte d'une communication annuelle sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville tel que le prévoit l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Sceaux, le 31 mars 2016

Le bilan des acquisitions réalisées en 2015 comprend :

- ✓ un terrain bâti au 27 avenue Jules Guesde (crèche Oraya)
- ✓ un immeuble situé 71 rue Houdan
- ✓ un pavillon situé 18 avenue de la Gare
- ✓ un appartement situé 73 rue Houdan
- ✓ un terrain nu situé à l'angle de l'avenue Jules Guesde et de l'avenue de la Gare. Ce terrain avait été acquis par l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine à qui nous avons confié la maîtrise foncière des Quatre-Chemins. Nous avons délibéré de l'acquisition de ce foncier nu lors du conseil municipal de décembre, afin d'y réaliser la résidence étudiante inscrite dans le programme des Quatre-Chemins.

Le bilan des cessions réalisées en 2015 comprend :

- ✓ un pavillon situé au 34 boulevard Desgranges (pavillon Depreux) sur lequel est en cours de chantier la réalisation d'appartements par la société OGIC.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Cela concerne des délibérations qui ont déjà eu lieu. Il s'agit simplement d'un bilan récapitulatif.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- ESPACE PUBLIC

Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le territoire Vallée Sud-Grand Paris et la ville pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières.

Patrice PATTÉE

Un certain nombre de travaux, notamment d'assainissement, ont été réalisés rue des Pépinières. Nous avons donc saisi cette opportunité pour engager une requalification complète de cette rue. Les prunus sont dans un état de décrépitude avancée, les trottoirs sont en mauvais état et ne sont pas véritablement praticables par les piétons, en raison de la présence de ces arbres, du mobilier urbain et de la mauvaise qualité du revêtement.

Nous souhaitons donc saisir l'opportunité de ces travaux d'assainissement pour engager un projet de requalification complète de cette rue. Le territoire, qui a repris la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération, nous doit la remise en état des tranchées des conduites d'assainissement. Au lieu de réaliser la reprise de l'enrobé au-dessus de ces tranchées, nous avons considéré qu'il était plus pertinent de demander au territoire de nous verser ce qu'il avait provisionné dans le cadre de son Sceaux, le 31 mars 2016

marché au titre de la réfection définitive des tranchées pour intégrer ces sommes dans une refonte globale de l'enrobé de la chaussée.

La participation financière du territoire a été fixée à 38 400 euros TTC. Cette convention doit permettre au territoire de participer aux travaux de réfection de la chaussée de la rue des Pépinières, travaux qui devraient se dérouler avant ou pendant l'été. Ce projet a été présenté en réunion publique le 30 mars et a reçu l'assentiment de tous les riverains.

M. le maire

Je veux ajouter que des travaux de rénovation des conduites avaient été réalisés par le SEDIF l'année dernière.

Par ailleurs, nous devons sans doute délibérer lors d'une prochaine séance du conseil municipal sur une autre convention à passer avec la Ville de Fontenay-aux-Roses, la moitié de la chaussée et un bout du trottoir de la rue des Pépinières se trouvant sur la commune de Fontenay. J'ai par conséquent proposé au maire de Fontenay que les travaux soient réalisés en même temps en contrepartie d'une contribution de la commune à Sceaux. Nous soumettrons à l'approbation du conseil municipal cette autre convention.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre perplexité devant la complexité de toutes ces opérations. Mais tout ceci venant du Parlement, nous n'allons pas en discuter ici.

Je voudrais à cet égard saluer l'effort pédagogique qui a été fait au niveau du rapport sur le budget pour essayer d'expliquer les différentes interactions.

S'agissant d'une opération assez pratique et de bon sens, nous voterons pour cette délibération.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Pouvez-vous rappeler le montant des travaux estimés pour la réfection de l'intégralité de la rue des Pépinières ? Je ne me souviens plus de ce qui avait été annoncé lors de la commission.

M. le maire

Le montant total s'élève à environ 350 000 euros. On ne change pas le profil de la rue, mais on refait les enrobés sur la chaussée et sur les trottoirs ainsi que les bordures de trottoirs. Ces derniers sont assez abîmés, et il y a surtout un problème de niveau, la rue étant en pente. Les trottoirs ne sont pas suffisamment hauts, ce qui a pour conséquence un problème d'évacuation de l'eau. Nous allons réaliser un petit plateau surélevé devant l'entrée de la résidence Alsace Bretagne ainsi que sur l'avenue Jean Perrin, puisque l'on passe d'une rue départementale à une voie communale, et par Sceaux, le 31 mars 2016

conséquent d'une zone 50 à une zone 30. On refait les plantations sur le côté ouest et l'éclairage public sur le côté est. Cette rue sera ainsi entièrement rénovée.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- SPORTS

Désignation des membres d'un jury de concours pour le choix d'une maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation du site sportif et des loisirs des Blagis.

M. le maire

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en séance du conseil municipal, nous avons abouti à la conclusion d'une transaction avec le maître d'œuvre précédent. Cette transaction vous sera d'ailleurs soumise lors de la prochaine séance, puisqu'elle est actuellement en cours de rédaction avec les avocats respectifs.

Les montants ne sont pas importants, mais il faut faire les choses dans les formes. Nous avons donc décidé de relancer ce projet avec un certain nombre d'allègements dans le programme.

Je laisse la parole à Philippe Tastes pour vous en parler.

Philippe TASTES

Suite à la résiliation du précédent marché, la rénovation du site sportif et de loisirs des Blagis implique de relancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Cette rénovation s'inscrit dans un programme global de rénovation des équipements sportifs, déjà entamé, tels que la piscine ou les tennis de l'Yser, et visant à remettre à niveau l'ensemble des sites sportifs très fréquentés par les scolaires et les membres des clubs de la Ville.

Concernant le site sportif et de loisirs des Blagis, le programme comprend le réaménagement des aires extérieures par la création d'un terrain multisports et d'une piste circulaire d'athlétisme, une aire d'agrès, des tables de tennis de table. Une aire de jeux pour enfants est par ailleurs inscrite au programme.

À l'intérieur, la grande salle sera réhabilitée et équipée de gradins. L'ancienne salle de musculation devient une salle polyvalente permettant la pratique du tennis de table et des sports collectifs. Dans le prolongement de cette salle, une structure artificielle d'escalade principalement par blocs sera réalisée.

Le projet global prévoit également la remise à niveau des vestiaires et des locaux annexes, différentes remises aux normes, le tout dans des critères de développement durable en vue d'une gestion optimisée des énergies, de l'entretien et de la maintenance, la sécurisation des lieux grâce à un système de vidéo protection.

Deux nouvelles entrées seront créées, l'une avenue Jean-Jaurès, l'autre rue de la Marne pour une meilleure intégration du site dans le quartier. Ces entrées seront gérées par une équipe de gardiens et sécurisées par un système de vidéo protection.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à réaliser entre 2017 et 2019 s'élève à 4,5 millions d'euros HT. La Ville s'est assurée de la validité des subventions du CNDS accordées pour le précédent projet d'un montant de 900 000 euros. Le coût global de l'opération, incluant l'achat de terrains, étude de programmation, frais de concours, honoraires de maîtrise d'œuvre, vidéo protection, est évalué à 7 500 000 euros.

De par sa délégation accordée par le conseil municipal le 5 mai 2014, le maire a décidé de relancer une procédure de concours restreint sur esquisse pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre.

De ce fait, dans le cadre de cette procédure, un jury de concours doit examiner les candidatures, évaluer les prestations, en vérifier la conformité au règlement de concours, en prononcer un classement fondé sur les critères d'appréciation indiqués dans ledit règlement et l'avis de concours. Le jury de concours examinera ensuite les projets rendus par les candidats sélectionnés et procédera au classement des projets.

En application de l'article 24 du Code des marchés publics, un jury doit être mis en place composé :

- ✓ du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal,
- ✓ de personnes présentant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée des candidats pour participer au concours, à concurrence d'au moins un tiers des membres du jury, désignées par le maire, président du jury,
- ✓ le cas échéant de personnes présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le maire, président du jury, sans que le nombre de ces personnalités ne puisse excéder cinq.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal pour la constitution et le fonctionnement du jury :

- ✓ de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, membres du conseil municipal
- ✓ de décider de rémunérer les membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer à ce jury au taux horaire de 72 € HT.

Il est par ailleurs proposé de solliciter auprès des fédérations sportives et de tout autre financeur tout concours financier pour la réalisation de cette rénovation.

Il est enfin proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer les demandes de permis de construire en temps utile.

M. le maire

Merci M. Tastes. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Claude DEBON

On se retrouve à devoir voter sur un sujet précis : élire les membres du jury de concours pour choisir la maîtrise d'œuvre d'un projet très important pour la ville, solliciter les subventions et donner l'autorisation au maire de déposer les demandes de permis de construire. Or, nous savons très peu de choses sur le nouveau projet de rénovation qui donne lieu à cette délibération. Nous ne disposons pas du cahier des charges qui est à la base du concours d'architectes. Nous ne pouvons pas, avec les informations présentées, identifier précisément ce qui est modifié concrètement par rapport au premier projet de 2013 et ce qui reste en l'état.

Une évaluation du coût global de l'opération est donnée (7 500 000 €). Quels sont les éléments essentiels revus à la baisse par rapport au coût initial de l'opération qui, fin 2013, était de 9 350 000 €.

Par ailleurs, un budget prévisionnel de fonctionnement a-t-il été établi ? On sait bien que cela rajoute aux coûts prévus budgétairement.

Il est dit que deux nouvelles entrées sont créées. Cela sous-tend que l'entrée Léo Delibes est maintenue. On a donc trois entrées. Quel est l'intérêt de ces deux entrées nouvelles qui obligeront à avoir deux équipes de gardiens, poseront obligatoirement des problèmes de sécurité, quoi que l'on fasse, et alourdiront considérablement les frais de fonctionnement ?

On parle de meilleure intégration dans le quartier, mais l'on s'interroge. Pourquoi pas une seule entrée en haut et en bas de l'ensemble ?

Qu'en est-il des modifications concernant les hauteurs des bâtiments, les longueurs, les surfaces au sol ? On ne dispose d'aucun élément sur ces aspects très importants.

À l'extérieur, le court de tennis a disparu, semble-t-il. Qu'en est-il du terrain demandé qui rendrait possible des jeux de ballon, du foot ?

Il faut rajouter à ces points la question des nuisances sonores vu la proximité des habitations et leur nombre. Une étude d'impact en matière de nuisances sonores a-t-elle été réalisée ? A-t-elle été intégrée au cahier des charges du projet ?

La question du stationnement des voitures a été soulevée à plusieurs reprises. Qu'est-il prévu en la matière dans le nouveau cahier des charges ?

Tous ces points sont particulièrement sensibles pour les associations et les habitants du quartier. Il est à noter que les associations n'ont aucunement été intégrées à la préparation du nouveau projet, à l'élaboration du cahier des charges, malgré leurs demandes. Nous-mêmes avons posé des questions à différentes reprises, qui ont toujours donné lieu à des réponses évasives ou formelles.

Dans le jury de concours, il est prévu des personnes présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, il serait pertinent que des représentants des associations de quartier en fassent partie. L'avez-vous prévu ? Et qui sont ces personnes qui appartiendront à cette partie du jury ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'avais une question concernant la maîtrise d'œuvre du projet. Nous vivons une période de disette budgétaire. Vous parlez dans l'introduction de la note de présentation de l'extension de la piscine des Blagis par la CAHB. En ces temps de disette budgétaire, et ce projet s'élevant tout de même à 7 millions d'euros, ne serait-il pas possible de demander au territoire de prendre en charge cet équipement, comme nous l'avons fait avec la CAHB pour la piscine, dans l'idée de mutualiser les différents complexes sportifs ?

Autre question : maintenant que la CAHB n'existe plus et qu'elle est remplacée par le territoire, qui sera en charge de la gestion de la piscine des Blagis ?

M. le maire

Je répondrai d'abord à M. Alaoui-Benhachem.

Le territoire a repris de manière automatique toutes les compétences de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Il a également repris les compétences des communautés d'agglomérations Sud de Seine et Chatillon-Montrouge. Cela veut dire que le personnel communautaire de la piscine est devenu personnel territorial. Les contrats ont été transférés de manière automatique, tout ceci étant prévu dans la loi.

Les autres équipements sportifs n'ont pas fait l'objet d'un transfert de compétences ni à la communauté d'agglomération ni au territoire. Ce n'est pas le cas non plus de la communauté d'agglomération Sud de Seine. C'est un peu différent dans le domaine culturel, puisque le territoire à la charge des bibliothèques et des cinémas de la communauté d'agglomération Sud de Seine, ce qui n'est pas le cas de nos équipements. La loi nous demande d'harmoniser cela avant le 31 décembre 2017. Nous aurons l'occasion d'en reparler si nous sommes amenés à transférer d'autres équipements au territoire, ce qui ne me paraît pas évident compte tenu des difficultés financières que rencontre déjà le territoire, en raison de la structuration même de la métropole. Tous les territoires, à l'exception de Paris, ont quelques difficultés financières que nous évoquons d'ailleurs dans notre rapport sur le budget. Pour l'instant, en dehors des piscines, il n'est pas prévu que les équipements sportifs soient gérés autrement que par les communes.

Qu'est-ce qui a changé dans ce nouveau projet des Blagis ? L'espace forme et santé n'est plus inscrit dans le nouveau projet. Et c'est très important, car c'était la cause de ce que d'aucuns considéraient comme des hauteurs trop importantes. Cela simplifie le projet et amènera probablement à une proposition d'un gabarit très différent de la part des architectes, même si le précédent projet n'excédait pas les hauteurs autorisées dans le PLU. Mais il ne plaisait pas à certains.

La suppression de cette salle représente par ailleurs un gain important sur les coûts.

Nous avons également modifié le mur d'escalade. Dans le projet initial, il était prévu de le réaliser sur un mur extérieur habillé d'une paroi transparente. Il devait se situer contre le pignon nord de la salle actuelle. Dans le nouveau projet, il est prévu un autre système qui permet de pratiquer l'escalade, mais sur une hauteur moindre, et qui sera installé dans la deuxième salle que nous allons créer.

Enfin, nous avons supprimé le court de tennis. M^{me} Debon, avec sa perspicacité habituelle, l'a bien remarqué.

Nous avons également demandé dans le cahier des charges un traitement plus simple des espaces extérieurs.

Tous ces éléments ont été supprimés du programme. Il reste la conception d'une seconde salle polyvalente permettant l'entraînement et les compétitions de tennis de table ainsi que la création d'un terrain multisports à l'extérieur et d'une piste circulaire d'athlétisme qui n'était pas prévue dans le projet initial. C'est une demande qui a été formulée par les écoles.

Cela représente un coût qui est largement diminué par rapport au précédent projet.

Le projet initial prévoyait la création d'un bâtiment assez sophistiqué. Nous avons introduit dans le nouveau cahier des charges la volonté d'avoir un bâtiment extrêmement sobre dans ses matériaux de construction, ce qui n'enlève rien à la qualité. C'est aussi ce qui explique la diminution de l'enveloppe budgétaire.

Il est effectivement mentionné la création de deux nouvelles entrées dans la note, mais ce n'est pas parce qu'il y a deux nouvelles entrées que l'autre entrée subsiste forcément. Cela dit, l'entrée rue Léo Delibes continue d'exister essentiellement en tant qu'entrée technique. Nous verrons ce que proposeront les architectes.

S'agissant des voitures, il n'y a pas de changement par rapport au projet initial.

Quant à la composition du jury, outre le maire, il comprend cinq membres du conseil municipal, que nous devons désigner ce soir, des personnes présentant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour les candidats, certainement des architectes, et des personnes

représentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours et dont le nombre ne peut excéder cinq. Le maire se fera un devoir les désigner le moment venu.

Quant au prix, nous mentionnons dans la note que nous nous sommes assuré du maintien de la subvention de 900 000 € du CNDS, ce qui n'était pas assuré. Il faut maintenant s'assurer que le Département, qui nous avait accordé un financement de 800 000 €, le maintienne et que la Région accepte un report de l'engagement des travaux dans le cadre du contrat de région que nous avons signé pour cette opération et celle de la réhabilitation de l'église.

Au total, les financements que nous pourrions obtenir, en dehors de la récupération de la TVA, pourraient s'élever à environ 2 millions d'euros. J'ajoute que des dépenses ont déjà été engagées et payées, dans cette enveloppe de 7,5 millions d'euros, pour l'achat des terrains des entrées rue Jean-Jaurès et rue de la Marne. Je vous rappelle que ces terrains étaient totalement enclavés. Grâce à l'acquisition des terrains rue de la Marne, faite à l'occasion d'une mutation immobilière privée, et du terrain de l'avenue Jean-Jaurès auprès de Sceaux Habitat, nous avons maintenant un accès plus facile, d'abord pour la réalisation des travaux, et ensuite au futur complexe sportif.

Il y aura un seul gardien. Le site sera fermé à partir d'une certaine heure. Tout cela doit être défini. Nous installerons un système de vidéo surveillance aux entrées. Ce n'est pas un équipement très compliqué à sécuriser. Aujourd'hui, personne ne surveille rien et l'on peut y pénétrer très facilement. Je vous rappelle qu'il y a toujours dans l'ancienne salle de musculation une partie du matériel de Patrick Roger. Il la loue à un prix faible en attendant que la situation de son atelier de la rue des Coudrais soit résolue.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voudrais simplement rebondir sur ce qui a été dit par notre collègue. Vous vous souvenez qu'il y a deux ans, peut-être même un peu plus, j'avais déjà proposé qu'une synergie soit faite avec la Ville de Bourg-la-Reine qui possède des équipements à proximité des Blagis. On parle d'ailleurs d'un terrain de foot, alors qu'il y en a un aux Bas Coquarts. Cela reste donc quelque chose de tout à fait pertinent.

Vous m'aviez répondu, à l'époque, que le maire de Bourg-la-Reine avait refusé. J'en avais discuté avec lui. Si on l'avait prévenu suffisamment tôt, il en aurait été autrement. Lorsqu'il a été prévenu, il s'était déjà organisé autrement. Ceci étant, il n'en reste pas moins vrai que la question de fond reste pertinente. N'est-il pas possible, par les temps qui courent, de revenir sur le financement de ce projet d'une manière mutualisée ? Ce n'est quand même pas un gros mot que d'en parler.

Enfin, vous n'avez pas répondu à la question principale de M^{me} Debon. Vous allez nommer un jury alors que nous n'avons même pas connaissance du cahier des charges. Vous venez d'en parler de manière succincte, mais d'un point de vue purement démocratique, la moindre des choses serait que vous nous transmettiez le cahier des charges. Ce n'est quand même pas quelque chose d'extraordinaire. Vous éludez la question et vous ne répondez pas.

Sceaux, le 31 mars 2016

M. le maire

Je viens de vous le donner. Je vous ai même dit que nous avons fait des recommandations pour que ce soit une architecture sobre. C'est cela, le cahier des charges. Après il y a des surfaces, la réhabilitation de la grande salle actuelle, une salle d'environ 600 m – avec une certaine hauteur sous plafond pour le tennis de table. Je ne vois pas ce que vous voulez de plus. Que voulez-vous ? Des chiffres, des m2 ?

Jean-Jacques CAMPAN

Simplement un petit cahier de deux feuilles pour nous préciser ce que vous venez de dire. Ne serait-ce qu'au point de vue de l'information des conseillers municipaux, vous nous donnez les éléments oralement, mais rien n'est écrit. Cela nous laisse peu de temps pour réfléchir. Déjà que nous n'avons que cinq jours pour prendre connaissance des dossiers avant le conseil municipal, ce qui est peu.

M. le maire

Il faut vous faire élire au jury. L'objectif de la délibération est de désigner un jury. Les membres de celui-ci auront le cahier des charges.

Dominique DAUGERAS

Tous les riverains le long de cette rue sont extrêmement inquiets de la rénovation de ce gymnase, et en particulier par les problèmes de bruit. Il y aura forcément du bruit. Je rappelle qu'un certain nombre de lois et de textes ont été votés concernant les restrictions de bruit autour des terrains de sport et des terrains de jeux pour enfants. Ces terrains sont extrêmement étroits, surtout du côté de la rue Jean-Jaurès. Les maisons sont très proches des terrains extérieurs. Des précautions seront-elles prises pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de bruit ? Est-ce que l'on va construire des murs antibruit pour protéger les maisons et les immeubles qui jouxtent ces terrains ?

J'ai également entendu parler d'un mini-terrain de foot. Est-ce vrai ? Si c'est le cas, il y aura énormément de bruit.

M. le maire

Pour ce qui concerne les bâtiments, il existe des normes extrêmement précises pour la réalisation d'un équipement public en milieu urbain. Elles sont actuellement inscrites au cahier des charges.

Pour ce qui concerne les espaces extérieurs, les choses sont plus compliquées. Nous prévoyons la réalisation d'un terrain multisports de diminutions assez réduites qui, comme son nom l'indique, permet de pratiquer plusieurs sports. Nous prévoyons par ailleurs la réalisation d'une aire de jeux pour enfants. Par conséquent, il y aura un peu de bruit dans la journée. Mais c'est ainsi. Nous

sommes en ville. Il y a aussi des gens qui habitent à proximité du terrain de jeu de la Coulée verte et qui ne s'en plaignent pas spécialement.

Les associations de quartier, et notamment l'association Marne-Musiciens, disent depuis des années que l'on ne peut pas laisser ce bâtiment en l'état et craignent que ce terrain soit utilisé pour y construire des logements. Ils ont raison de le craindre. Cet aménagement sécurise le lieu.

M. Campan parle de mutualisation, mais la ville de Bourg-la-Reine n'a pas attendu la ville de Sceaux pour avoir des équipements sportifs en aussi grande quantité, sinon plus qu'à Sceaux. Je le répète, je ne vois pas pourquoi la Ville de Bourg-la-Reine irait financer un équipement à Sceaux qui ne serait utilisé que par des Scéens. Nous avons impérativement besoin de cet équipement pour desserrer d'autres équipements et faire en sorte que les clubs fonctionnent mieux. Je pense en particulier au tennis de table qui ne fonctionne pas comme il le devrait, alors qu'il accueille 200 enfants. Ils jouent dans le préau de l'école des Blagis depuis un certain nombre d'années. L'action publique doit permettre l'épanouissement des habitants et leur offrir une bonne qualité de vie. Ce n'est pas fait pour ne rien faire. Si l'on veut ne rien faire, on ne se fait pas élire dans un conseil municipal.

Jean-Philippe ALLARDI

À propos du bruit et des activités, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas du seul quartier avec des activités extérieures. Je suis désolé, mais dans d'autres quartiers, comme la rue Achille Garnon, la rue du Lycée, la rue du Michel Voisin, les terrains de la paroisse accueillent les activités extérieures des scouts le week-end. Et personne ne se plaint. Cela fait partie du vivre ensemble. Nous avons pratiquement tous les week-ends des activités organisées sur ces terrains. J'estime donc normal d'accepter les activités de ces jeunes.

Sakina BOHU

Je compléterai les propos de M. Allardi. Je suis particulièrement concernée par ce projet, puisque le mur de mon jardin donne sur ce terrain multisports. Effectivement, il y aura du bruit, mais cela ne m'inquiète pas du tout. Au contraire, je préfère largement avoir un site sportif qui vive plutôt qu'un site en déperissement. Je préfère avoir de la vie, des enfants et du passage plutôt qu'un immeuble qui, pour le coup, serait encore plus laid. Ce site sportif ne sert plus depuis quelques années, mais il a servi pendant des années et cela n'a jamais gêné personne. Quelques riverains sont peut-être inquiets rue Jean-Jaurès. Je suis moi-même rue Berlioz, je connais pas mal de mes voisins. Aucun d'entre eux n'est venu me voir pour me faire part de ses inquiétudes.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voulais juste préciser que dans le mot « ville », il y a « vie ».

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Je ne suis pas d'accord avec vous concernant la mutualisation. La preuve en est que la piscine des Blagis fonctionne très bien. Je considère qu'il est parfois utile de mutualiser.

Sauf votre respect, j'étais sur l'association du Grand Paris. L'une des compétences des ETP concerne les équipements culturels, sportifs et d'action sociale. Je suis d'accord avec vous, l'ETP doit reprendre les compétences des anciennes communautés d'agglomération. Vous avez dit qu'il avait repris les compétences de Sud de Seine sur les bibliothèques, ce qui n'est pas le cas pour la CAHB. On peut très bien imaginer qu'il étende ses compétences à un équipement qui servira à Bourg-la-Reine, mais aussi à Bagneux. Ce site sportif est en effet assez proche des autres villes. Merci de reconsidérer votre position.

M. le maire

Pardonnez-moi, mais votre comparaison n'est pas tout à fait opportune. La piscine a été construite par les villes de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Lorsque nous avons travaillé sur le transfert éventuel des équipements sportifs, nous nous sommes focalisés sur les piscines en raison d'une vraie insuffisance et de la vétusté des équipements, à Sceaux et à Antony notamment. La piscine du Plessis-Robinson avait été refaite et celle de Châtenay était quasiment fermée. Nous avons donc réalisé un schéma directeur des piscines de l'agglomération des Hauts-de-Seine. C'est dans ce cadre qu'ont été décidées la rénovation et l'extension de la piscine des Blagis. Ce schéma directeur prévoit également la rénovation de la piscine des Iris, à Antony, qui est en cours, ainsi que la réalisation d'un projet aquatique important sur la Grenouillère, le Département ayant repris l'entière gestion de la Grenouillère qu'il partageait auparavant avec Paris. En contrepartie, Paris a repris l'entière gestion de l'île de Puteaux où il y a de nombreuses installations de tennis.

Le Département et le Territoire vont donc engager des réflexions communes pour construire sur ce site une piscine couverte connectée avec le bassin découvert actuel.

Pour ce qui concerne les gymnases et les terrains de proximité, il n'y a jamais eu de réflexion ou de volonté de mutualiser et d'en transférer la gestion, hier à la Communauté d'agglomération, aujourd'hui au Territoire. La ville de Bourg-la-Reine n'a aucune envie de transférer ses gymnases au Territoire. Antony ou Châtenay non plus. C'est d'ailleurs une position collective des maires. Les piscines sont des équipements qui dépassent la taille communale. Ce n'est pas le cas des gymnases des Blagis, des Clos Saint-Marcel et du Centre. Nous en avons besoin pour les activités des scolaires et des clubs de Sceaux. On a par exemple construit le dojo des Clos Saint-Marcel il y a 10 ans. Il fonctionne aujourd'hui de manière continue. Nous avons un besoin d'installations sportives qui ne se dément pas. Nous avons engagé un travail avec la région Île-de-France et le Département sur les terrains de sport Marie-Curie qui sont en mauvais état depuis pratiquement 20 ans, afin d'en

réaliser une rénovation complète, avec une convention entre la Ville et la cité scolaire, pour que les clubs de Sceaux puissent utiliser ces installations sportives. Nous en avons besoin.

Je ne comprends pas très bien votre question sur la mutualisation. C'est intéressant lorsque plusieurs communes utilisent le même équipement. En l'occurrence, cela ne sert à rien et n'amène rien. Vous ne me demandez pas de mutualiser les crèches par exemple. Elles sont utilisées à plein par les habitants de Sceaux. Pourquoi voudriez-vous que l'on mutualise les crèches avec Bourg-la-Reine ou avec Antony ? C'est la même chose pour les équipements sportifs. Il ne faut pas penser que la mutualisation est la recette miracle et que vous allez toujours faire payer les autres. Les autres villes n'ont pas forcément envie de vous payer un gymnase. De même que nous n'allons pas payer le gymnase des habitants de Bourg-la-Reine. Et si la ville de Bourg-la-Reine souhaite rénover les Bas Coquarts, c'est très bien. Elle le fait seule et paye avec son budget. Lorsqu'elle a construit sa nouvelle médiathèque, personne n'a dit qu'il fallait la mutualiser avec Sceaux. Nous avons notre bibliothèque municipale que nous allons rénover dans un programme qui va durer un certain nombre d'années et nous n'allons pas la mutualiser. Chaque Ville assume ses propres équipements. J'ai du mal à comprendre cette espèce de mode qui consiste à tout vouloir mettre en commun alors même que les autres ne le souhaitent pas.

M. Lanier est arrivé et le Groupe *Sceaux pour tous* triple immédiatement de ce fait son nombre de voix !

Benjamin LANIER

Je vous prie de m'excuser pour ce retard indépendant de ma volonté, vous l'aurez compris.

J'ai une question par rapport à cette délibération. Il est bien sûr utile de rénover cette structure, mais le gymnase du Petit Chambord est également en décrépitude. Le montant de la rénovation du gymnase des Blagis étant extrêmement important, n'est-il pas possible de le diminuer et d'en profiter pour faire quelque chose pour le gymnase du Petit Chambord. Il a en effet toute son utilité sur cette zone, alors même que le secteur de projet a été mis en suspens en raison du PLU. Ce gymnase est peut-être même dans une situation plus délicate que celui des Blagis.

M. le maire

Il ne faut pas confondre. En l'occurrence, il ne s'agit pas simplement de rénover la salle existante. Si tel était le cas, cela ne coûterait pas aussi cher. Il s'agit de l'aménagement d'un site complet avec plusieurs salles, les locaux afférents, un terrain multisports, un espace vert de quartier et des aires de jeux pour enfants. Cela n'a rien à voir.

S'agissant du Petit Chambord, ce n'est pas vraiment un gymnase, puisqu'il n'a pas les normes exigées pour la pratique de toute une série d'activités. Il s'agit plutôt d'une salle polyvalente de quartier qui permet la pratique d'un centre nombre de sports et abrite les activités des enfants des

écoles. Mais rassurez-vous, nous aurons peut-être un jour des propositions à vous faire pour cet espace.

Benjamin LANIER

Un jour lointain peut-être.

M. le maire

Peut-être ou peut-être pas. On ne sait jamais.

Benjamin LANIER

Nous le ferons à votre place.

M. le maire

Peut-être. Ce gymnase a été récemment toiletté. Nous avons refait l'éclairage. Selon moi, cette salle n'a pas vocation à rester dans cet état pendant des décennies.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voulais simplement dire que vous avez un peu caricaturé le concept de mutualisation. Il ne s'agit pas forcément de proposer à Bourg-la-Reine de participer au financement. Il peut s'agir aussi d'utiliser des équipements de Bourg-la-Reine qui se trouvent à quelques centaines de mètres des Blagis et diminuer ainsi le dimensionnement du site des Blagis. Il existe un terrain de foot aux Bas Coquarts. Pourquoi ne pas l'utiliser ? C'est un exemple, mais il y en a forcément d'autres. Je ne suis pas sûr que le maire de Bourg-la-Reine s'opposerait à ce qui l'on occupe une partie de ces équipements qui n'ont pas l'air d'être utilisés à 100 %. Ce serait peut-être le cas s'ils étaient utilisés à 120 %, mais je n'en ai pas l'impression.

Je voulais en revenir à la délibération elle-même. Elle comporte quatre points. Le premier porte sur la désignation des membres du jury représentant le conseil municipal. Le second point porte sur la rémunération du jury. Le troisième point porte sur la demande de concours financier. Et le quatrième point porte sur l'autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire. Est-ce que l'on peut découper cette délibération en deux parties ? Une première partie portant sur la désignation du jury, la rémunération des membres du jury et le concours financier. Et nous demanderons à être dans le jury, puisque c'est le seul moyen d'obtenir le cahier des charges. Et une deuxième partie portant sur l'autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire. Étant donné que nous ne savons pas ce que donnera ce projet, nous voterons contre. Si l'on peut découper cette délibération, nous voterons pour les trois premiers points et contre le dernier point.

M. le maire

Je suis d'accord.

Je reviens quand même sur la mutualisation. Vous ignorez certaines choses, et je comprends que vous ne puissiez pas tout lire. Mais nous collaborons déjà avec Bourg-la-Reine sur l'escrime par exemple, avec Fontenay sur le tir à l'arc. Nous avons d'ailleurs participé à la rénovation du pas de tir à l'arc. Ces équipements de la Ville sont mis par convention à la disposition des collèges et des lycées, leurs propres équipements n'étant pas toujours suffisants. Des clubs de Sceaux utilisent également le gymnase Marie Curie malgré son état qui n'est pas extraordinaire. Ne pensez pas que nous sommes totalement idiots. Sans doute un peu, mais pas tant que cela.

Je vous assure que demander à Bourg-la-Reine de bien vouloir accueillir une heure par semaine le club de tennis de table n'est pas envisageable. On ne va pas ramener des tables de ping-pong pour une heure de pratique au gymnase des Bas Coquarts, en admettant qu'il soit libre. Cela ne fonctionne pas ainsi.

Sceaux compte 4 000 adhérents dans ses clubs sportifs. Ce sont 4 000 adhérents qui pratiquent. Il y a 1 000 adhérents au club de tennis, 350 au club de basket, un peu plus de 200 au club de foot et plus d'un millier dans les clubs d'arts martiaux. Un nouveau club vient d'ailleurs de se créer, et nous avons été prudents, car cela nécessite d'avoir des locaux. Nous avons par ailleurs des contacts avec la ville de Fontenay sur le badminton. Nous réfléchissons à une solution pour accompagner le club de badminton de Fontenay, puisqu'un certain nombre de Scéens y sont inscrits. Et inversement, il y a des habitants des villes voisines dans nos clubs de basket. Nous sommes en train de bâtir tout cela tranquillement, mais cela se fait peu à peu.

En plus, ce sont des clubs. Ils ont donc une certaine autonomie. La Ville ne décide pas de tout. C'est une alchimie assez compliquée sur laquelle il faut passer beaucoup de temps. Cela dit, nous avons absolument besoin d'un équipement de ce type aux Blagis. C'est une nécessité. Je rappelle qu'il est prévu la réalisation de deux salles et d'un terrain extérieur qui est demandé par énormément de gens. Bien entendu, il faut que son utilisation soit encadrée, ce qui va représenter ainsi un certain coût. La rénovation de ce site en cœur d'îlot est quelque chose de plutôt positif et valorisant pour celles et ceux qui habitent ce quartier.

Jean-Jacques CAMPAN

Excusez-moi, mais vous venez de faire la démonstration de ce que je suis en train de dire. Je vous remercie. Vous dites avoir développé des synergies dans tout un tas de domaines. Continuez !

M. le maire

On peut développer des synergies sur la base des activités, mais pas aussi facilement sur les équipements. Personne n'acceptera de payer pour un équipement situé à Sceaux, à moins de décider

le transfert de la gestion des gymnases au Territoire. Et compte tenu des projets qui sont déjà en cours dans le territoire sur la construction de théâtres et la rénovation de piscines, la rénovation du gymnase n'aura pas lieu avant la Saint-Glinglin, et sous réserve que toutes les communes l'acceptent, ce qui n'est pas acquis. Les villes des Hauts-de-Bievre n'ont pas envie de transférer leurs bibliothèques ou leurs cinémas. Cela s'est fait à Sud de Seine, mais nous n'avons pas envie de le faire. Le transfert au Territoire n'a d'intérêt que si cela apporte de la valeur ajoutée. C'est le cas pour les piscines, mais pas pour des équipements qui sont très liés aux autres activités de la Ville.

Benjamin LANIER

Pour en revenir à la délibération, étant donné qu'il faut désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la composition du jury, je propose la candidature de M. Hachem Alaoui-Benhachem en tant que membre titulaire et la mienne en tant que suppléant, s'il n'y a pas d'autres candidatures.

M. le maire

Tout le monde peut être candidat.

Sont candidats en tant que membres titulaires :

- ✓ Philippe Tastes,
- ✓ Sakina Bohu,
- ✓ Patrice Pattée,
- ✓ Jean-Pierre Riotton,
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem,
- ✓ Claude Debon.

Sont candidats en tant que membres suppléants :

- ✓ Othmane. Khaoua,
- ✓ Thierry Legros,
- ✓ Lisa Magri,
- ✓ Thibault Hennion,
- ✓ Benjamin Lanier,
- ✓ Dominique Daugeras.

Il y a donc six candidats pour cinq postes.

Nous allons faire des listes. Que dit le code ? Il faut cinq noms à la représentation proportionnelle. Est-ce que l'on peut présenter des listes incomplètes ?

Valérie DEC

Oui.

M. le maire

Je présente au nom de la majorité la liste suivante :

Membres titulaires :

- ✓ Philippe Tastes,
- ✓ Sakina Bohu,
- ✓ Patrice Pattée,
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Jean – Philippe Allardi

Membres suppléants :

- ✓ Othmane Khaoua,
- ✓ Thierry Legros,
- ✓ Lisa Magri,
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Chantal Brault

La liste du Groupe *Sceaux pour tous* est composée de :

- ✓ M. Hachem Alaoui-Benhachem en tant que membre titulaire
- ✓ M. Benjamin Lanier en tant que suppléant.

La liste du Groupe *La Voix des Scéens* est composée de :

- ✓ Claude Debon en tant que titulaire
- ✓ Dominique Daugeras en tant que suppléante.

Nous allons procéder au vote.

Benjamin LANIER

Dans l'absolu, vous allez avoir l'ensemble des sièges.

M. le maire

Non, le choix se fera à la proportionnelle.

Benjamin LANIER

Je suppose qu'il y aura une égalité, sauf si les membres de la majorité, dans leur grande mansuétude, votent pour notre liste.

M. le maire

Il faut voir. Procédons.

Jean-Jacques CAMPAN

La logique démocratique voudrait qu'il y ait au moins un représentant de chaque groupe. Ce serait le minimum.

M. le maire

La règle du code des collectivités territoriales, c'est la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité, le plus âgé remporte le siège.

Après constitution du bureau de vote, composé du conseiller municipal le plus jeune et du conseiller municipal le plus âgé présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Timothé Lefevbre et Jean-Louis Oheix, il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages exprimés : 30

- ✓ Liste majoritaire : 23 voix
- ✓ Liste du Groupe *Sceaux pour tous* : 4 voix
- ✓ Liste du Groupe *La voix des Scéens* : 3 voix

Le conseil municipal désigne Philippe Tastes, Sakina Bohu, Patrice Pattée, Jean-Pierre Riotton, Hachem Alaoui-Benhachem, membres titulaires ; et Othmane Khaoua, Thierry Legros, Lisa Magri, Thibault Hennion, Benjamin Lanier, membres suppléants du jury du concours sur les candidatures et les offres reçues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rémunérer les membres du jury non salariés ou non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer à ce jury au taux horaire de 72 € HT (indemnisation des frais de déplacement et des indemnités au temps passé).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander tous concours financiers auprès des fédérations sportives et tout autre financeur.

Le conseil municipal décide à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-

Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras), d'autoriser le maire à déposer les demandes de permis de construire correspondantes

VIII- ÉCONOMIE

Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Par délibération en date du 30 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville dans le cadre d'une délégation de service public.

Un cahier des charges a été approuvé en vertu duquel le prestataire choisi sera responsable, à ses risques et périls, de l'exploitation des marchés pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2016.

Pour permettre l'exploitation de ce service public, le titulaire du contrat d'affermage perçoit les droits de place des commerçants dont les montants sont fixés par le conseil municipal après avis de la commission des marchés d'approvisionnement.

La procédure de délégation de service public choisie pour la consultation a été la procédure ouverte, c'est-à-dire que les candidats ont été invités à envoyer simultanément leur candidature et leur offre dans des enveloppes scellées et distinctes.

Le 17 décembre 2015, la commission d'ouverture des plis s'est réunie, a ouvert les enveloppes de candidature et a admis cinq candidats à présenter une offre : NOUVEAUX MARCHÉS DE France, SOMAREP, LOMBARD & GUÉRIN GESTION, EGS SA et GERAUD et associés, ces derniers réunissant les garanties professionnelles et financières pour assurer la continuité du service public.

La commission a ensuite procédé à l'ouverture des offres des candidats admis et vérifié les pièces demandées dans le règlement de consultation. Tous les candidats avaient un dossier complet sauf NOUVEAUX MARCHÉS DE France, qui n'a pas fourni le projet de contrat ; pour cette raison, cette offre a été éliminée. La commission a alors demandé aux services de la Ville de procéder à l'analyse détaillée des quatre offres complètes pour la prochaine réunion.

Le 22 janvier 2016, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'ouverture des plis a donné un avis favorable aux offres présentées par SOMAREP et EGS SA, et a proposé d'engager une discussion avec les deux candidats sur les différents points mentionnés dans le procès-verbal de la réunion.

Sceaux, le 31 mars 2016

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec les deux candidats.

À l'issue de cette négociation, l'offre de SOMAREP apparaît comme la plus avantageuse. Celle-ci garantit en effet :

- ✓ des animations régulières, innovantes et variées en lien avec le commerce sédentaire,
- ✓ une action de communication pour la poursuite de la redynamisation du marché bio,
- ✓ un personnel suffisant en nombre pour assurer le montage, le démontage et le nettoyage avec un salarié en charge des sanitaires pendant toute la tenue de marché,
- ✓ un Monsieur Propre présent une fois par trimestre pour sensibiliser les commerçants sur le développement durable,
- ✓ l'offre aux commerçants de 20 000 sacs biodégradables la première année pour la clientèle du marché avec le logo souhaité par la Ville,
- ✓ le maintien des placiers actuellement présents sur chaque marché, qui donnent entière satisfaction,
- ✓ la mise en place de l'application Mandon Form, site extranet avec un code d'accès qui permet à la Ville d'obtenir en temps réel la recette et le nombre de commerçants abonnés (ce site sera mis en place d'ici six mois),
- ✓ des conditions financières avec une redevance fixe et ferme annuelle de 58 500 euros, base calculée sur l'année 2016 et qui évoluera selon les mêmes pourcentages que les hausses des tarifs des marchés.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la société SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville ainsi que les termes du contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2016, pour une durée de cinq ans, et d'autoriser le maire à signer ledit contrat.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'ai assisté aux premières réunions de cette commission, mais je reste un peu sur ma faim quant à l'affirmation contenue dans la note de présentation : « *Des négociations ont été engagées avec les deux candidats. À l'issue de cette négociation, l'offre de SOMAREP apparaît comme la plus avantageuse* ». J'ai participé aux deux réunions. Je vous avoue que c'était la première fois que j'assistais à ce genre d'appel d'offres et je souhaitais savoir s'il était normal que tous les membres de la commission ne soient pas invités lors des négociations avec les deux finalistes. Selon quels critères avez-vous défini que l'offre de SOMAREP était la plus avantageuse ?

Claude DEBON

Je me demandais ce qui fonctionnait préalablement. Est-ce qu'il y avait déjà une délégation de service public ? Il me semblait que la SOMAREP détenait déjà le précédent marché. Je me demandais quel bilan avait été fait. Si l'on signe à nouveau avec la SOMAREP, cela signifie que tout s'est bien passé avec eux. Il n'est pas du tout indiqué dans la note de présentation qu'il y a eu une expérience préalable avec la SOMAREP. Je m'interrogeais donc sur le bilan qui avait pu être fait et le rôle que cela avait joué par rapport à la reconduction de cette entreprise.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir concerne le contrôle. Il est indiqué en page 22 du contrat que « *la Ville se réserve le droit de faire réaliser une étude ou un sondage d'opinion sur la satisfaction des commerçants et des consommateurs des marchés* ». Je me demandais si cela avait été fait dans la délégation précédente et si vous pensiez effectivement réaliser une étude et de quelle manière.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Pour répondre à M. Alaoui-Benhachem, il vous a été remis un tableau comparatif réalisé par les services de la Ville sur les prestations proposées par les quatre candidats. C'est à l'issue de cette analyse que deux candidats ont été retenus.

M. le maire

Ensuite, il y a eu des discussions avec chacun des deux candidats.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Oui. Nous avons rencontré les deux candidats. En ce qui concerne EGS, nous avons remarqué une erreur dans le bilan financier. Par ailleurs, toutes les prestations supplémentaires entraînaient un surcoût. Avoir une personne pour s'occuper des toilettes ou pour nettoyer engendrait un surcoût. Or, nous souhaitions avoir un coût global. Nous nous sommes également renseignés auprès des Villes qui faisaient appel aux services d'EGS, peu d'entre elles étaient vraiment satisfaites.

En revanche, la SOMAREP nous a proposé un petit livret permettant aux commerçants bio de faire connaître leurs offres, l'intégration de l'entretien et du nettoyage dans les coûts, la présence d'un Monsieur Propre tous les trimestres pour sensibiliser les commerçants au développement durable et au tri des déchets et ce fameux site Extranet sécurisé qui permet en temps réel de savoir ce qui se passe, ce qui est une nouveauté. La SOMAREP nous a également parlé de la possibilité de créer un marché de l'après-midi et d'agrandir le périmètre du marché bio qui rencontre un vrai succès aujourd'hui.

Pour répondre à M^{me} Debon, nous sommes en DSP depuis 2008. Auparavant, nous étions en concession.

M. le maire

C'est la même chose. La DSP est une procédure, mais le type de contrat est une concession.

Sylvie BLERY-TOUCHET

En tout cas, nous travaillons avec la SOMAREP depuis 2008.

M. le maire

La Ville travaillait auparavant avec « Les fils de Madame Géraud ».

Sylvie BLERY-TOUCHET

En ce qui concerne le bilan, une commission se réunit tous les ans avec les commerçants des deux marchés et fait le bilan.

Dans le cadre de cette nouvelle DSP, un bilan sera fait mi-juin pour augmenter le budget d'animation auprès des commerçants. Ils payent actuellement 1,64 € pour le marché bio et 1,88 € pour le marché classique. La SOMAREP souhaiterait avoir un budget d'animation de 2 € pour chaque marché. Ils se sont également engagés à travailler avec la Maison du tourisme pour acheter des lots pour la fête des Mères et la fête des Pères. Leur offre était la plus cohérente et la plus adaptée à notre cahier des charges.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vais m'exprimer en tant que membre suppléant de cette commission. Je viens d'entendre de la part de notre collègue de l'opposition qu'il n'était pas présent lors du choix du délégataire, ce qui veut dire qu'il n'y avait pas de membres de l'opposition au moment du choix final. C'est quelque chose qui m'étonne. Pour avoir participé à un certain nombre de réunions au Conseil général, j'ai toujours vu des membres de l'opposition au moment où l'on prenait des décisions de ce type. Je suis quand même un peu étonné que l'on puisse fonctionner ainsi.

M. le maire

Vous confondez avec la procédure de marché public. La procédure de DSP est différente. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez été destinataire du rapport quinze jours avant la tenue du conseil, et non pas seulement cinq jours avant. C'est la loi qui le prévoit. Il s'agit d'une procédure différente avec l'instauration d'un dialogue compétitif à la fin de la sélection. La commission peut décider de choisir une entreprise, mais elle peut également décider d'en choisir plusieurs et d'entamer des discussions avec elles. C'est ce qui s'est fait.

Dans mes souvenirs de fonctionnement du Département, il existe très peu de DSP. Ce sont surtout des marchés publics.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a de manière systématique un membre de l'opposition dans les commissions...

M. le maire

Pas pour les délégations de service public.

Jean-Jacques CAMPAN

Quoi qu'il en soit, je suppose que rien n'interdit que la décision finale soit prise avec les membres de la commission d'appel d'offres. Cela me semble être un minimum démocratique.

M. le maire

Cela passe au conseil municipal, c'est encore mieux ! C'est totalement transparent. Les marchés publics ne passent plus au conseil municipal.

Que peut-on dire de plus sur ce dossier ?

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je vérifie les dates. La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 17 décembre en présence de M. Alaoui-Benhachem. Le 22 janvier, nous avons fait un rapport d'analyse des offres. Nous avons ensuite rencontré les deux candidats et fait un retour auprès de M. le maire.

Patrice PATTÉE

Je suis un peu surpris par les remarques de l'opposition. Comme tout membre du conseil municipal, j'ai reçu ce rapport, qui est très conséquent, il y a deux semaines. Je l'ai intégralement lu. Cela m'a intéressé, parce que je ne participe pas à ces commissions. On y comprend tout. On sait exactement comment s'est déroulé le processus et comment SOMAREP a été sélectionnée. Le hasard veut que l'on reconduise le même délégataire, mais SOMAREP n'avait pas l'avantage. J'ai bien compris que tous les candidats étaient à égalité. SOMAREP a fait ce qu'il fallait pour être reconduit.

M^{me} Debon, vous n'avez pas lu le rapport. Je l'ai lu. Il est très clair et l'on comprend très bien la raison pour laquelle on propose de reconduire SOMAREP. Je n'étais pas à la commission, mais j'ai tout compris.

M. le maire

Les choses ont été faites dans les formes. Il est vrai que si nous avions eu un concessionnaire qui ne donnait pas satisfaction à la Ville et aux commerçants, nous ne l'aurions pas retenu. SOMAREP fonctionne plutôt bien. Leurs propositions étant dans la continuité de ce qu'ils faisaient auparavant,

et sont meilleures que celles des autres candidats, je ne vois pas pourquoi l'on s'en priverait sous prétexte qu'il s'agit du même concessionnaire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous avons été invités par M^{me} Bléry-Touchet à une commission consultative. Nous avons pu obtenir un certain nombre d'informations. J'y avais été très sensible. Elle nous avait envoyé des documents avant la réunion, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous comprenons que SOMAREP fait bien son travail, mais nous restons quand même un peu dubitatifs. Finalement, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

IX- JEUNESSE

Adoption du règlement intérieur de l'équipement municipal « La Rotonde ».

Chantal BRAULT

Nous sommes dans la continuité de la soumission de ces règlements intérieurs au conseil municipal qui permettent de formaliser les choses, ce que nous ne faisons pas jusqu'à ce que nous y soyons contraints.

Le règlement intérieur de l'équipement La Rotonde décrit le fonctionnement des locaux, le type de public accueilli, ce à quoi il doit se soumettre, c'est-à-dire être inscrit, habiter Sceaux ou être scolarisé à Sceaux pour ceux qui sont encore scolarisés, ce qui n'est pas le cas de tous les jeunes accueillis, les tranches d'âge allant de 16 à 25 ans.

Certains points méritent une attention particulière, notamment tout ce qui relève de la sécurité et de l'informatique avec la consultation de sites Internet qui peuvent être sources d'inquiétudes, de digressions ou de transgressions.

L'équipe qui accompagne les jeunes dans cet équipement est particulièrement attentive à tout cela. Certains points sont très classiques. Je citerai l'exemple de l'administration de médicaments. Ce sont des points que l'on retrouve dans tous les règlements intérieurs de nos centres et clubs de loisirs que nous serons d'ailleurs amenés à approuver prochainement.

Ce règlement vise à respecter les lieux, à respecter les autres, à ne pas se soustraire à la vigilance de l'équipe, à avoir un comportement respectueux les uns envers les autres sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

L'équipe est extrêmement pertinente et fait preuve d'un grand professionnalisme. Une centaine de jeunes sont inscrits dans cet équipement en fonctionnement depuis le mois de juillet. Ce public est très disparate et les demandes prennent des formes diverses : conseil, accompagnement, aide à la rédaction d'un CV, aide à la recherche de stages pratiques. Il arrive que l'équipe repère parfois un jeune susceptible de remplir une mission d'animateur dans nos services et l'accompagne dans ce sens. L'association d'animateurs de rue intervient par ailleurs sur des cas plus compliqués en partenariat avec nos agents et notre service jeunesse. J'ajoute que les jeunes signent eux-mêmes un règlement intérieur qui les engage à respecter ces consignes.

M. le maire

Merci M^{me} Brault. Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

J'ai passé une heure hier à La Rotonde en vue de l'examen du règlement intérieur. J'ai été reçue très aimablement par deux animateurs qui ont longuement répondu à toutes mes questions. J'ai eu une impression favorable. Ces jeunes gens étaient vraiment très bien. J'ai remarqué la politesse des jeunes participants et j'ai trouvé que les animateurs avaient apparemment de très bons rapports avec eux. J'y suis restée une heure.

Ce qui m'a un peu déçue, c'est d'abord qu'il n'y avait que des garçons. Bien sûr, cela n'est pas de leur faute, mais je trouve que c'est un peu troublant.

90 jeunes sont inscrits, mais ils sont essentiellement 25 à 30 à venir régulièrement. Là encore, ce n'est pas du tout un reproche.

Je comparerai avec ce que fait Châtenay-Malabry qui dispose d'un vrai service municipal de la jeunesse et d'un bureau d'information jeunesse. Les jeunes ne viennent pas seulement pour jouer au baby-foot. J'ai remarqué que trois ordinateurs étaient à la disposition des jeunes à La Rotonde et

qu'aucun n'était utilisé au moment où je suis venue. Or, tous les jeunes ont maintenant leur smartphone ou leur iPad. Les ordinateurs ne sont donc pas forcément très utiles.

Mais ce que je regrette, c'est qu'il s'agit au fond d'une espèce de garderie améliorée. On n'incite pas les jeunes à trouver du travail, des stages ou des formations. Il existe, par exemple, à Châtenay une formation au baby-sitting. Les parents peuvent venir chercher des baby-sitters. Et le service municipal de la jeunesse aide à former des baby-sitters. Je pense que les filles seraient prêtes à faire ce genre de choses.

Personnellement, je pense qu'il n'y a pas que le jeu dans la vie. Il faut aussi apprendre à travailler. Et apprendre à travailler à partir de l'âge de 16 ans n'est pas anormal. Je regrette, et j'en ai d'ailleurs parlé à l'animateur, que l'on n'essaye pas d'aller au-delà du règlement. Ces jeunes sont là et se comportent bien, ce qui est bien, mais je trouve que c'est un peu limité. Il pourrait y avoir des objectifs un peu plus ambitieux que simplement une garderie. Les animateurs ont insisté sur l'objectif de socialisation de ces jeunes. C'est bien. Ils en ont besoin. Mais j'aimerais mieux un peu plus d'ambition.

Benjamin LANIER

Merci, M^{me} Brault, pour la présentation. Vous avez répondu à l'une de mes questions sur la signature par les usagers ou par les parents lorsque le jeune est mineur.

J'avais une question sur la partie informatique. Le contrôle de l'utilisation qui en fait est un sujet sensible. Je voulais savoir quels étaient les moyens utilisés pour contrôler les accès. Je sais que les données sont stockées, mais comment font les animateurs pour contrôler concrètement les sites ? Sont-ils bloqués à l'avance ou est-ce qu'il y a des contrôles *a posteriori* ? Et dans ce cas, l'utilisation des ordinateurs est-elle encadrée ?

Et j'avais juste une petite modification à faire dans le paragraphe Informatique de la page 3 du règlement, il faut écrire « *d'initiation des personnes à l'informatique* » et non « *d'initiation les personnes à l'informatique* ». Mais c'est tout à fait secondaire.

M. le maire

M^{me} Brault, je sens que vous avez envie de répondre.

Chantal BRAULT

Oui, mais c'est normal.

Je suis contente d'apprendre que Châtenay dispose d'un vrai service jeunesse. Je peux vous assurer, contrairement à ce que vous en pensez, que Sceaux dispose d'un vrai service jeunesse. Il est peut-être moins pléthorique en personnels, mais il est extrêmement engagé, très efficace et très conscient de la valeur de l'accompagnement des jeunes.

Je vous signale aussi l'existence d'un autre local, Les Ateliers, qui jouent un rôle différent et qui permet d'avoir une autre vision sur des jeunes qui sont dans cursus et des chemins bien différents. Ils conçoivent ensemble des projets. Ils sont aussi dans l'accompagnement et le conseil.

Le local de La Rotonde touche un autre public et est situé dans un autre quartier. Le public qui fréquente La Rotonde est un public parfois difficile. Les animateurs de ce lieu ne sont pas les mêmes que ceux qui s'occupent des Ateliers ou de l'Espace relais, parce qu'ils sont eux sur de l'aide et de l'accompagnement à la recherche de formation, d'insertion et de travail. Il n'y a effectivement pas de filles. C'est très malheureux et c'est à mon avis très significatif d'un certain nombre de comportements plutôt inquiétants. Nous sommes très désireux de les voir venir à La Rotonde. Une jeune fille est venue, a regardé et est repartie. Elle était aussi un peu enfermée dans des tenues compliquées. Il faut avoir tout cela en tête.

Une jeune femme qui poursuit des études d'éducatrice spécialisée doit arriver avant la fin du mois d'avril pour faire des vacances. Si une femme est à l'intérieur du local, peut-être alors que les jeunes filles viendront. Nous verrons. Nos animateurs ont du mal à persuader les jeunes filles de venir, mais j'espère bien qu'elles viendront.

S'agissant de l'ambition générale de La Rotonde, je peux vous dire que les jeunes ne sont pas là pour s'amuser et pour jouer. Certains sont dans des situations très compliquées de déscolarisation, d'autres sont en quête de formation. Ils sont pris en charge sur le plan de la socialisation, afin qu'ils puissent recréer des liens et retrouver une vie stable avec un projet de scolarisation ou de professionnalisation. Ils sont emmenés par nos animateurs à la mission locale d'Antony où ils rencontrent des professionnels qui leur proposent des formations, qui les prennent en considération. Il y a aussi tout ce qui se fait dans l'aide à la rédaction de lettres de motivation et de CV. Nous avons réussi à intégrer l'un de ces jeunes dans nos services municipaux en tant qu'animateur sur la pause méridienne.

Certains sont partis quelques jours pendant les vacances de février dans un lieu sportif où l'on se dépasse, où l'on se prend en charge, où l'on apprend à gérer un séjour, à savoir ce qu'est un budget. Ils étaient d'ailleurs à mille lieues de tout cela. Ils en ont bavé un peu, mais ils sont rentrés contents. Cela a été difficile pour les animateurs, parce que ce ne sont pas des jeunes faciles.

On est dans une démarche très précise de conduite et d'accompagnement. Certains sont scolarisés et sont des enfants sans problèmes. D'autres sont dans des situations beaucoup plus improbables, mais nos animateurs veillent.

S'agissant de la partie informatique, c'est un point très sensible. La Ville a les moyens de bloquer des sites et d'avoir précisément la liste des sites consultés. Les animateurs surveillent les consultations Internet. C'est un sujet qui nous a préoccupés et que nous avons maintenant sous contrôle. Aucune transgression n'est possible grâce à la veille faite par la Ville sur les sites consultés. Les ordinateurs sont par ailleurs consultés uniquement en présence des animateurs. Il ne

faut évidemment pas relâcher la vigilance. Mais si l'on veut que ces jeunes intègrent ce lieu, il faut leur donner une petite marge d'autonomie. Ils sont dans une logique d'être corrects. Ils disent bonjour. Ils ont cette idée de faire partie d'un ensemble qui a des règles et qui les applique. Et ils nous ont remerciés d'avoir un tel lieu considérant que c'est une chance de pouvoir bénéficier d'une telle structure. Mais je ne vous cache pas que ce sont des jeunes sur lesquels il convient de veiller attentivement et qui ne se laissent pas facilement guider.

M. le maire

Puisque vous parlez de Châtenay, je veux ajouter qu'ils n'ont pas les mêmes dispositifs que nous. Leur service jeunesse est très soutenu par les dispositifs nationaux de la politique de la ville, puisque Châtenay, comme Bagneux, fait partie des communes concernées par la géographie prioritaire, ce qui n'est plus notre cas. Nous avons été aidés par le Département dans la construction de La Rotonde, mais nous ne percevons aucune aide pour son fonctionnement.

Je voudrais quand même vous faire observer que la situation de ces jeunes est due à une certaine faillite de l'Éducation nationale et à une insuffisance de la prise en charge de ces difficultés par la prévention spécialisée. Notre équipement est municipal, mais il devrait être plurinstitutionnel. Il ne l'est pas, parce que la population de Sceaux augmente peu et que l'on nous reproche de ne pas faire d'efforts pour accueillir les gens. C'est aussi une ville avec des revenus moyens nettement supérieurs à ceux des villes voisines, notamment Châtenay et Bagneux. On nous rétorque donc de nous débrouiller seuls avec nos problèmes.

On est arrivé à un point où il vaut mieux être dans une ville avec beaucoup de problèmes plutôt que dans une ville où il n'y en a soi-disant pas. En clair, il vaut mieux ne pas être trop pauvre à Sceaux. En tout cas, la Rotonde vient répondre en partie aux insuffisances des autres institutions.

Dominique DAUGERAS

Je voudrais ajouter une remarque que m'ont faite les animateurs. Les jeunes qui fréquentent La Rotonde sont essentiellement des jeunes des Blagis. Ils m'ont dit que les jeunes des Blagis, même en difficulté, sont quand même moins difficiles que ceux de Bagneux et de Fontenay-aux-Roses, parce que les Blagis ne sont pas trop densifiés et ont beaucoup d'espaces verts. Je voudrais vraiment que cela reste ainsi à Sceaux.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- DÉVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITÉ

Plan de développement des déplacements cyclables – « Sceaux à vélo – 2016-2020 ».

Patrice PATTÉE

Pourquoi un plan vélo 2016-2020 ? Vous avez vu dans ce rapport que nous avons d'abord fait l'état des lieux. Les municipalités qui se sont succédé à Sceaux ont toujours privilégié les circulations douces sur les circulations motorisées. La ville de Sceaux est particulièrement adaptée aux circulations douces par la qualité de ses espaces publics qui privilégient la marche à pied et le vélo. À cet égard, je vous rappelle que Sceaux a été l'une des premières villes à consacrer une de ces rues principales aux piétons. Nous avons par ailleurs la chance d'être bien dotés en transports publics avec des gares RER facilement accessibles depuis toute la ville et un réseau de bus qui innervent bien le territoire communal.

Plus récemment, nous avons mis en place un service de voitures électriques en libre-service avec cinq stations.

L'État a pris des initiatives en faveur des déplacements doux en milieu urbain et a fait évoluer le code de la rue. L'offre de transports publics est également en évolution avec la mise en service d'ici 2022 de nouvelles lignes de métro relativement proches de Sceaux. Tout concourt à ce que nous mettions l'accent sur ces circulations douces que la population apprécie. Lorsque l'on vante la qualité de vie à Sceaux, c'est en partie grâce à la sérénité, au calme que l'on trouve dans ses rues, parce qu'elles ne sont pas trop circulées ou circulées à faible vitesse.

Nous avons fait le choix de définir un plan d'action sur les quatre années de ce mandat pour promouvoir encore un peu plus les circulations douces, et notamment le vélo.

Nous avons retenu trois actions issues des réflexions du groupe de travail du CL3D.

La première action consiste en l'amélioration du confort et de la sécurité de la circulation des cyclistes par une revue et un renforcement de la signalisation horizontale, particulièrement indispensable au droit des carrefours pour alerter les automobilistes de la présence possible de cyclistes dans les sens de circulation qui leur sont interdits. Nous allons également renforcer la signalisation verticale, puisqu'il n'y a aucune raison que les cyclistes soient obligés de marquer l'arrêt absolu aux carrefours régulés par feux rouges. Des aménagements ont été apportés, dès que le Code de la route nous a permis de le faire, pour introduire le cédez le passage aux vélos dès lors qu'ils tournent à droite. Les techniciens de l'État se sont aperçus que le cédez le passage pouvait également s'appliquer pour le tout-droit ou le tourne-à-gauche dès lors que la configuration des carrefours le permettait. Il n'y a en effet pas beaucoup de sens qu'un vélo s'arrête au feu rouge lorsqu'il n'y a personne sur le carrefour. Nous allons donc apporter un avantage supplémentaire aux vélos en leur ouvrant le cédez le passage à tous les mouvements.

Pour promouvoir les circulations douces dans la ville, nous apporterons également des compléments au jalonnement des itinéraires vélos et piétons. Depuis 2009, nous avons ouvert les sens interdits au double sens cyclable. Nous allons rappeler que tous les équipements municipaux sont accessibles à pied et à vélo et nous préciserons le temps nécessaire pour les rejoindre. Certains découvriront ainsi que l'on se déplace souvent plus rapidement à pied ou à vélo dans Sceaux, surtout si l'on intègre le temps nécessaire pour trouver une place de stationnement.

La deuxième action consiste à mieux organiser le stationnement. Il existe un peu plus de 30 points de stationnement dans la ville, ce qui représente 320 points d'accroche pour les vélos, mais il convient d'ajouter des appuis vélo au plus près des commerces et des équipements publics, où l'on constate souvent des vélos accrochés au mobilier urbain, ce qui est le signe manifeste d'un manque d'appuis vélo sur ces points.

Nous souhaitons par ailleurs travailler sur le stationnement des deux-roues motorisés. On constate en effet que les appuis-vélos sont souvent cannibalisés par les motos et les scooters. Il faut donc rappeler que le stationnement sur les trottoirs est formellement interdit aux motos et est passible d'une amende de 135 euros et nous travaillerons en parallèle sur la réorganisation et la différenciation des deux types de stationnements.

La troisième action consiste à promouvoir l'usage du vélo par une communication renforcée. Le rendez-vous annuel de La Journée du vélo en ville est un peu la journée phare au cours de laquelle nous parlons beaucoup de vélo sur la ville, mais nous allons développer d'une manière renforcée la communication pour permettre à ceux qui n'ont pas encore découvert les avantages du vélo de le découvrir et de l'adopter.

Voilà rapidement résumé ce plan vélo qui vise à développer le vélo ou la marche à pied d'ici 2020.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci pour ce rapport que j'ai lu avec grand plaisir. Cela donne envie de faire des actions en faveur de l'environnement. Il est écrit en page 9 du rapport que « *le PLU fixe enfin des normes de stationnement minimales pour les vélos : pour toute nouvelle construction, un local dédié doit être aménagé, aisément accessible, et d'une surface minimale de 4 m² et 3 % de la surface plancher de la nouvelle construction* ».

Que comptez-vous faire pour les anciennes constructions qui appartiennent à la Ville ? Existe-t-il un projet de remise aux normes, un peu à l'image de ce qui a été fait pour la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics ?

Deuxième question, la page 12 contient un graphique représentant les emprunts de VAE par les agents municipaux. Vous indiquez 915 emprunts de VAE par 31 agents municipaux entre début septembre 2014 et fin août 2015. J'aurais voulu connaître le nombre de déplacements que cela représente. Combien de vélos composent la flotte pour les agents municipaux ? Combien de vélos composent la flotte pour les étudiants ?

En tout cas, merci pour ce rapport.

Benjamin LANIER

Merci pour cette présentation et ce plan.

Ma question rejoint celle de M. Alaoui-Benhachem. S'agissant de la flotte vélos Campus, combien de vélos sont mis à disposition ?

Je trouve que ce plan arrive un peu tôt. Ce que nous avons voté sur l'agenda d'accessibilité permettait de voir le calendrier. On aurait peut-être pu attendre d'avoir le calendrier ou d'avoir des besoins plus précis. Ils sont *a priori* déjà identifiés, mais cela ne se traduit pas concrètement dans le plan. Il est peut-être un peu dommage de ne pas être plus précis si l'on a déjà des éléments. C'est une remarque.

S'agissant des cédez le passage, je ne suis pas tout à fait d'accord. Si les voitures s'arrêtent, il n'y a pas de raison que les cyclistes ne s'arrêtent pas. Le tourne-à-droite, pourquoi pas. Cela existe aussi pour les voitures. Mais de là à aller tout droit ou à gauche, personnellement cela me pose problème, même si je conçois que des personnes beaucoup plus expertes ont certainement réfléchi longuement avant de faire ces propositions.

S'agissant de l'organisation du stationnement des vélos, cela rejoint ce que je disais tout à l'heure, j'aurais voulu avoir le calendrier de cet échelonnement.

Enfin, dans le point n° 3, en bas de la page 17, il est indiqué que Sceaux se prépare à la mettre en œuvre pour sa propre administration... Je ne sais plus pourquoi j'ai souligné cela. Excusez-moi. Je n'ai plus de questions.

Claude DEBON

Il est vrai qu'il s'agit d'un document important et intéressant. Il apparaît très complet par rapport aux actions qui ont été conduites dans le plan précédent ainsi que pour les actions futures. On a beaucoup d'éléments et l'on voit que la politique de la mairie, engagée depuis longtemps en faveur des circulations douces, est très suivie.

On n'a toutefois aucun élément sur le financement des éléments prévus alors qu'un certain nombre d'actions demanderont pas mal d'argent. Il serait donc intéressant d'avoir des précisions sur ce sujet, puisque l'on parle vraiment de plan et pas seulement d'actions prévues.

Les objectifs recherchés, au-delà des nombreuses actions engagées, concernent la modification des comportements et des usages des Scéens en matière de déplacements. Je me demandais si vous parveniez à avoir des informations précises sur ce sujet. Vous parlez de réaffirmer la pertinence d'engager un changement des comportements et des choix modaux pour les déplacements locaux. Bien sûr, on peut avoir assez facilement des points de vue empiriques sur ces aspects, mais il serait intéressant d'avoir des choses plus précises et chiffrées. Vous dites par exemple que l'on dénombrait 10 000 voitures à Sceaux en 2008. Il serait intéressant de voir s'il y a un écart aujourd'hui et de comprendre ce qu'il en est, mais il existe plein d'autres éléments qu'il serait intéressant de connaître. Par exemple, l'usage du vélo pour aller travailler. Il y aurait certainement une analyse plus précise à faire en reprenant ces objectifs qui sont à la base des actions et des développements politiques en lien avec ce plan.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela vient d'être dit, donc je ne vais pas le répéter, mais nous aurions aimé avoir quelques éléments chiffrés. Nous sommes globalement partisans de voter ce plan, mais des points nous gênent, qui viennent d'ailleurs d'être soulignés par nos collègues de l'opposition. J'ai moi-même pratiqué assez souvent le vélo, et cette histoire de griller les feux rouges tout droit ou à gauche m'interpelle. L'automobile qui arrive en sens inverse, alors que le feu est vert pour lui, risque d'être surpris de se retrouver avec un cycliste en plein milieu du carrefour. J'abonde sur ce qui a été dit et j'avoue que j'hésite à voter ce plan, qui pourtant me plaît bien, à cause de ce point particulier. Je ne sais pas qui a eu cette idée, mais je la trouve assez malvenue.

M. le maire

La parole est à la défense.

Patrice PATTÉE

Il y a plein de remarques intéressantes et pertinentes dans vos interventions.

M. le maire

Pardon, Catherine Arnould avait demandé la parole.

Catherine ARNOULD

J'ai des idées qui me viennent, puisque l'on parle du plan vélo. Le plan vélo peut concerner des constructions, mais cela peut être aussi des conseils. Dans la ville de Grenoble où l'on fait beaucoup de vélo, on incite les cyclistes à porter des gilets visibles par les automobilistes, à avoir des lumières très visibles et à porter des casques. Les entreprises grenobloises distribuent d'ailleurs un équipement complet à leurs salariés venant travailler à vélo. Il y a peut-être une action psychologique à mener pour sensibiliser les cyclistes au fait d'avoir une assurance qui prenne en Sceaux, le 31 mars 2016

charge les dégâts corporels que ne prend pas en compte la sécurité sociale en cas d'accident. Il y a peu d'accidents, mais ils sont en général assez graves.

Patrice PATTÉE

Je reprendrai vos questions les unes après les autres.

En ce qui concerne le parking résidentiel dans l'existant, M. Alaoui-Benhachem a parfaitement raison. C'est là que le bât blesse. Je connais beaucoup de gens qui feraient volontiers du vélo, mais qui n'ont pas la possibilité de stationner leur vélo, car ils habitent dans un immeuble ancien dépourvu de stationnement. On ne peut pas y faire grand-chose, aucune règle ne pouvant imposer quoi que ce soit dans l'existant. Ainsi, on ne peut pas imposer l'isolation thermique ou la rénovation de l'équipement de chauffage. La réglementation nous a permis de lancer des opérations de ravalement, dans le centre-ville, mais en ce qui concerne le stationnement en milieu résidentiel, cela n'existe pas. Je suis d'accord avec vous, c'est un manque. On peut l'encourager, mais on ne peut pas faire grand-chose.

Pour ce qui concerne le parc public, nous avons commencé à travailler sur le parc de logements sociaux de Sceaux Habitat. Nous avons renouvelé le règlement intérieur d'occupation des logements dans lequel nous rappelons que les locaux vélos doivent être utilisés pour les vélos et par conséquent débarrassés des encombrants qui les rendent aujourd'hui inutilisables. Et nous avons des moyens d'action sur 1 000 logements de Sceaux, le président de l'office étant également votre maire.

Pour ce qui concerne le secteur privé, nous pouvons inciter les copropriétaires à faire quelque chose. Les appuis-vélos que nous installons dans la ville permettent aux Scéens qui ne disposent pas d'un garage à vélo dans leur résidence d'attacher leur vélo de manière relativement sécurisée, pour peu que l'on se donne la peine de mettre un antivol sur chacune des roues et sur le cadre.

S'agissant de votre question sur les déplacements des agents municipaux, je n'ai pas la réponse. Je sais que de nombreux agents se déplacent aussi à pied. De mémoire, cinq VAE sont à la disposition des agents à la mairie, à la Résidence des Imbergères et au CTM. Les marges de progrès sont énormes. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce plan vélo. Nous affichons la volonté de développer la part modale du vélo, y compris au sein de cette administration. Mais peu d'équipes municipales pratiquent autant le vélo pour des déplacements professionnels sur la ville. C'est plutôt encourageant et je sais qu'il y a une détermination des services de la ville pour aller dans ce sens.

Vélo Campus est une initiative engagée depuis déjà quelques années. La Ville a acheté des vélos qu'elle loue à des associations d'étudiants en charge de la gestion de la flotte. Les étudiants peuvent ensuite louer un vélo pour un mois ou un trimestre. Ce dispositif a très bien fonctionné avec l'IUT et l'EPF. Il a en revanche échoué avec la fac. Une vingtaine de vélos ont été déployés. Ils sont tous utilisés. Mais nous rencontrons des difficultés à mobiliser les étudiants eux-mêmes, parce qu'ils ne

restent pas très longtemps à l'IUT. Lorsque nous avons la chance de rencontrer un étudiant qui a compris le message et le porte, il a du mal à passer le témoin en fin d'année. Nous ne voulons pas dépenser de l'argent plus qu'il ne faut. Nous avons initié le mouvement et nous l'accompagnons et l'on regrette que la fac de droit n'ait pas davantage adopté cette politique. Cela tourne aujourd'hui sur une petite flotte, mais cela tourne bien.

S'agissant de la page 17, vous ne retrouvez plus votre question, M. Lanier, mais je crois que je l'ai devinée. Elle concerne l'indemnité kilométrique vélo. C'est une mesure qui a été introduite dans la Loi de finances après d'homériques bagarres. La mesure a été portée par le Club des villes cyclables, dont nous sommes membres et dont je suis l'administrateur, mais elle n'a pas été transposée au secteur public. On m'a expliqué qu'il existait des réticences de Bercy à l'élargir au secteur public qui compte cinq millions de fonctionnaires. Mais la Ville de Sceaux attend le décret qui lui permettrait de l'instaurer.

M^{me} Debon, je sais très bien que vous êtes toujours préoccupée par le coût, mais il est en l'occurrence très faible. Des coups de peinture ici et là. Ce n'est vraiment rien. Ce qui risque de coûter un peu plus cher, c'est de sacrifier quelques places de stationnement réservées aux voitures au profit des motos. Comme dans toutes les grandes villes dignes de ce nom, le trottoir est réservé aux piétons. Accessoirement, les vélos ont le droit d'y stationner, mais pas d'y circuler. C'est une règle du Code de la route que nous allons rappeler. C'est en effet dangereux pour les piétons, même si nous n'avons pas eu trop d'accidents à Sceaux. Fort heureusement, je vois de moins en moins de vélos circuler sur les trottoirs, parce que les cyclistes se sentent de plus en plus en sécurité dans nos rues. Le trottoir est donc réservé aux piétons, parfois au stationnement des vélos, mais aucunement aux motos. C'est sans doute le point le plus difficile et qui coûtera un peu plus cher. Mais globalement le coût est assez faible, surtout si l'on met en balance les avantages pour la ville. Si l'on promeut l'accès au centre-ville au vélo, nous allons réduire la demande de stationnement et libérer des places. On rendra donc le centre-ville plus accessible aux automobilistes qui n'ont pas d'autre choix que de venir en voiture.

Le cédez le passage ne signifie pas que le vélo a le droit de passer. Je sais que cela peut choquer, mais c'est le Code de la route. En 2009, lorsque nous avons ouvert les sens interdits aux vélos, cela a provoqué des hurlements. Le maire a même reçu une pétition en règle de toutes les associations qui ont crié au scandale et prédit les pires catastrophes dans nos rues. Nous sommes en 2016 et nous n'avons eu à déplorer aucun mort dans nos rues à cause du double sens cyclable.

C'est la même chose pour les carrefours. Nous ne faisons qu'appliquer le Code de la route. Il y a quinze jours, le CRNA, l'organisme qui travaille au sein du ministère, mais aussi pour les collectivités locales, sur les règles d'aménagement de la voirie, a fait l'exégèse du carrefour à feux. Il a été inventé pour réguler les carrefours où il existe des flux importants. Les feux n'ont jamais servi à sécuriser les carrefours, mais à les réguler. Un piéton passe au feu rouge piéton dès lors que le passage est libre de toute voiture. C'est la même règle pour le vélo. Pourquoi ? D'abord, parce

Sceaux, le 31 mars 2016

qu'il n'encombrera jamais le carrefour. Ensuite, parce qu'il est vulnérable, au même titre que le piéton. Je n'ai jamais vu un piéton s'engager dans un carrefour à feux devant un flux de voitures alors que le petit bonhomme est rouge. Le piéton n'est pas complètement idiot. Il ne va pas se jeter sous les roues de la voiture ou alors c'est qu'il a envie de se supprimer. C'est la même chose pour le vélo. Laissons les cyclistes gérer le cédez le passage. Peut-être y aura-t-il des carrefours où l'on ne pourra pas ouvrir le cédez le passage dans les trois directions, mais je peux vous dire que nous pourrons le faire dans beaucoup de carrefours.

Pour répondre à Catherine Arnould, l'éclairage est obligatoire. Un vélo qui n'est pas équipé d'éclairage est en infraction. En revanche, le gilet n'est pas obligatoire en ville, même s'il est recommandé. À Grenoble, c'est un peu différent, parce que les gens habitent en périurbain, là où les circulations sont plus rapides et où le vélo a moins sa place. En périurbain et en rase campagne, le gilet est obligatoire. En ville, il ne l'est pas, mais on peut le recommander. Le casque n'est pas obligatoire non plus. Chacun fait ce qu'il veut. Mais nous ne l'imposerons jamais. Certains pays, comme l'Australie, l'ont imposé et l'on a vu des gens abandonner le vélo. Il n'est pas imposé au niveau national et j'espère qu'il ne le sera jamais. Chacun est renvoyé à son appréciation.

S'agissant de l'assurance, il n'est pas nécessaire de contracter une assurance spécifique pour circuler à vélo. Je crois avoir répondu à toutes les questions.

Dominique DAUGERAS

Concernant la traversée des carrefours par les vélos qui vont tout droit, j'ai deux questions. D'abord, une voiture qui vient d'une autre commune ne sait pas que c'est autorisé à Sceaux. Quand on est à Sceaux, on passe facilement d'une commune à une autre. Je pense que l'on ne peut pas avoir un code de la route différent à Sceaux.

Vous avez évoqué le cas de l'automobiliste et du vélo. Ma deuxième question concerne le vélo et le piéton. Le vélo traverse le carrefour. Il voit qu'il n'y a pas d'autres voitures – en admettant d'ailleurs qu'il sait évaluer la vitesse des voitures arrivant en face, à droite ou à gauche, ce qui n'est pas toujours facile, surtout s'il ne conduit pas, je pense notamment aux jeunes – si un piéton est engagé sur le passage piéton et est heurté par un vélo, qui est en tort ? Cela peut arriver et cela arrivera forcément à mon avis.

Benjamin LANIER

Il n'est pas fait mention du Vélib dans ce plan. Vous en parlez dans la première partie, mais pas sur l'implantation future et l'implication dans le plan vélo.

Par ailleurs, s'agissant de la rue piétonne rue Houdan, même s'il existe une signalétique, je pense nécessaire de communiquer à nouveau, parce que l'on nous pose régulièrement la question de

savoir si l'on peut ou pas circuler à vélo dans cette rue. Cela crée toujours des conflits entre les gens qui s'alpaguent assez vertement. Ce serait donc bien de communiquer à nouveau sur ce sujet.

Jean-Philippe ALLARDI

Juste un commentaire à propos des motocyclistes qui sont généralement maltraités par l'ensemble de cette assemblée. Si le plan vélo montre que les habitudes changent, que la société doit s'adapter à la pratique du vélo, nous, les motocyclistes, aimerions aussi que la ville s'adapte à nos pratiques. Il y a de plus en plus de motocyclistes. C'est plus facile et plus sûr que les transports en commun qui ne sont pas suffisamment performants. Ils prennent beaucoup moins de place que les véhicules, notamment pour le stationnement. Je peux vous dire que je constate de semaine en semaine, de mois en mois, qu'il y a de plus en plus de motocyclistes dans Paris. Je roule tous les jours en deux-roues motorisés, parce que c'est beaucoup plus fonctionnel.

Patrice PATTEE

On ne va pas passer la soirée sur les cédez le passage aux carrefours. J'insiste beaucoup sur le fait que c'est un cédez le passage. Cela veut bien dire ce que cela veut dire. Cela veut dire que l'on cède le passage aux piétons et aux voitures. C'est la règle, y compris pour une interprétation que l'on serait amené à faire en cas d'accident. On n'a pas dit que l'on mettait le feu vert pour les vélos. C'est un cédez le passage.

En ce qui concerne Vélib, on ne peut pas préjuger des conclusions du syndicat mixte, et encore moins du résultat de l'appel d'offres qui sera lancé cet été. Nous vous avons invités à délibérer pour que Sceaux prenne sa part dans la réflexion sur le nouveau Vélib. On aura donc un nouveau plan vélo l'année prochaine.

En ce qui concerne la circulation des vélos dans la rue piétonne, le code de la rue introduit une hiérarchie du plus vulnérable au moins vulnérable, le plus vulnérable étant le piéton. La décision a été prise d'interdire les vélos dans la rue piétonne. Cela m'a un peu gêné, mais je le comprends. Il faut prendre en compte le danger, mais aussi le sentiment de confort. Je crois qu'il n'y a jamais eu d'accident dans la rue piétonne entre un piéton et un cycliste.

M. le maire

Si, il y en a eu.

Patrice PATTEE

Il y en a eu, mais il n'y a jamais eu de morts. Le vélo est interdit dans la rue piétonne, tout comme les motos et les autos sont interdites dans la rue piétonne. Il y a beaucoup de travail à faire pour faire respecter ces règles élémentaires que nous avons instaurées sur la ville.

J'ai oublié de répondre à un point évoqué par M^{me} Debon, et qui m'est cher, sur les indicateurs. J'aurais bien aimé en 2008 faire un état des lieux et pouvoir annoncer la progression en pourcentage de la part modale vélo. Il existe un moyen scientifique qui s'appelle l'enquête ménage. Cela consiste à envoyer un questionnaire aux habitants tous les ans, mais cela coûte horriblement cher. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait. Nous réfléchissons à des indicateurs plus simples que nous pourrions mettre en place.

Nous vous demandons de délibérer sur un plan vélo 2016-2020 et nous allons réfléchir à la mise en place de quelques indicateurs nous permettant de mesurer l'effet de notre politique d'ici 2020.

M. le maire

Le débat a eu lieu.

Nous pouvons passer au vote sur l'approbation du plan vélo.

Qui est contre ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vous cache pas que je suis très partisan de ce plan vélo, mais je ne souhaite pas voter sur le cédez le passage tourne-à-droite et tout-droit.

M. le maire

Le plan, c'est le plan, et tout le plan.

Il y a un code de la route avec des panneaux. Ces panneaux sont installés là où c'est possible. Là où ce n'est pas possible, ils ne sont pas installés. C'est tout bête. Les panneaux en question sont dûment enregistrés au code de la route.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous est aussi bien placé que moi pour savoir que l'on fait partout des efforts énormes sur le plan de la sécurité, et là on autorise à griller des feux rouges. Dans la pratique, c'est ce que cela veut dire. On regarde, on apprécie et l'on passe si l'on considère que l'on peut passer.

M. le maire

Le débat a déjà eu lieu au niveau gouvernemental, puisque les textes autorisent l'installation de ces panneaux à l'appréciation des autorités locales. Au niveau national, on a considéré qu'il était opportun de le permettre. C'est comme si vous me disiez que les sens interdits sont dangereux, parce que des types les prennent dans le mauvais sens, et que vous décidiez d'en interdire l'installation de manière générale.

Le maire décidera des lieux où ils seront installés. Ces panneaux existent dans le Code de la route. Rien ne dit qu'on les généralisera.

Nous passons vote sur l'ensemble du plan.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XI- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, médicosociale et animation.

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs.

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Nous supprimons donc cinq postes et nous en créons cinq.

Adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière.

Deux agents ont demandé à changer de filière, il est donc procédé à la création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'agent de maîtrise principal.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint administratif principal de 1^{re} classe a réussi le concours d'animateur. Ses nouvelles missions correspondent à son grade. Il est donc proposé de créer un poste d'animateur à temps complet. Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe sera supprimé à l'issue du stage de l'agent, s'il est concluant.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services

Nous supprimons un poste de médecin hors classe à temps non complet 40 %. Nous avons en effet décidé au regard de l'impossibilité de recruter des médecins territoriaux en raison de salaires trop faibles, de passer par une prestation de service qui sera choisie à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Benjamin LANIER

Il est prévu de supprimer le poste de chef de police municipale. Sera-t-il remplacé ?

M. le maire

Nous prévoyons une réorganisation importante du service de police municipale. Je vous en ferai la communication tout à l'heure.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES**Adoption du compte administratif 2015****Isabelle DRANCY**

Nous avons plusieurs dossiers à examiner. D'abord, une première partie sur l'exécution du budget 2015 adopté le 26 mars 2015. Ce budget était un budget primitif corrigé par deux délibérations modificatives en date du 30 septembre et du 17 décembre 2015. Nous devons délibérer ce soir sur trois sujets portant sur l'exécution de ce budget. Le premier concerne le compte administratif, tenu par l'administration et la Ville de Sceaux. Le second concerne le compte de gestion, établi par le receveur à la trésorerie de Sceaux. Le compte administratif doit être en concordance complète avec le compte de gestion, à l'exception des comptes de tiers qui ne figurent pas au compte administratif.

Le rapport sur l'exécution budgétaire indique que les inscriptions se sont élevées à 57,7 millions d'euros pour les deux sections d'investissement et de fonctionnement, que la trésorerie théorique s'élève à 1 671 k€. Cette trésorerie théorique n'est pas la trésorerie réelle, puisqu'elle tient compte des sommes en cours de facturation et des charges qui doivent être rattachées à l'exercice 2015. Elle doit être également corrigée des produits à recevoir.

S'agissant de la section d'investissement, les tableaux joints au rapport indiquent que les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de 6 709 k€. Ce besoin de financement doit Sceaux, le 31 mars 2016

être corrigé du solde positif des reports qui concerne les restes à réaliser sur les dépenses d'investissements d'un montant de 2 777 k€. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes :

- ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux (1 133 k€)
- ✓ Travaux de voirie (299 k€)
- ✓ Travaux d'éclairage public (247 k€)
- ✓ Création du RAM-RAP (231 k€)
- ✓ Travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste (185 k€).

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 6 873 k€. Il s'agit essentiellement du produit de la vente de l'ancien marché bio que nous avons reportée, celle-ci n'étant pas encore intervenue.

S'agissant des opérations de fonctionnement, la réalisation est proche de ce qui avait été prévu au budget primitif, ce qui démontre l'effort des services de coller au mieux au budget primitif. Tous ces éléments font apparaître un excédent budgétaire net pour 2015 de 2 578 k€.

S'agissant de l'évolution de la dette en 2015, nous avons voté au budget primitif une autorisation d'emprunt d'un montant de 11 788 k€, ramené lors d'une décision modificative à 9 648 k€.

Au final, l'encours de la dette est quasiment stable en 2015 augmentant de 73 k€. L'écart que l'on peut constater entre le compte administratif et le compte de gestion est essentiellement lié à l'acquisition par la ville du terrain appartenant à l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine. L'EPF ayant été dissous pour se fondre dans un ensemble plus vaste, la Ville a souhaité acquérir ce terrain et a pu bénéficier d'un crédit vendeur. Afin de satisfaire aux obligations comptables, le prix du terrain a été inscrit en dette à long terme auprès de l'EPF, mais cette dette à long terme ne rentre pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires.

S'agissant de la charge financière liée à cette dette, la Ville a versé, en 2015, 1 450 k€ d'intérêts, en diminution par rapport à 2014 en raison de taux particulièrement bas. La structure de l'endettement de la Ville, composé à 51 % d'emprunts à taux fixe et à 48,7 % d'emprunts à taux révisable, permet de bénéficier d'une diminution des charges financières de la dette.

Pour mémoire, il existe une série d'opérations d'ordre liées au contrôle de la Chambre régionale des comptes, qui a demandé à la Ville de procéder à certains ajustements comptables, mais qui ne modifient pas le résultat.

Voilà rapidement résumé l'exécution du budget qui fait apparaître un résultat de l'exercice 2015 de 2 036 k€, en nette amélioration par rapport aux résultats de 2014 à 1 060 k€, malgré une baisse de la DGF de 689 k€ et une augmentation de la cotisation au FPIC.

Si nous prenons le résultat de l'année et que nous l'ajoutons aux résultats des années antérieures, nous avons un total à affecter de 5 191 k€ que nous affecterons en priorité à la section d'investissement.

Je vous proposerai ensuite d'affecter le résultat budgétaire de 2 613 € à la section de fonctionnement.

M. le maire

Merci M^{me} Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Une remarque sur le compte administratif concernant la vente du terrain nu présentée tout à l'heure par M. Pattée à 3,2 M€. La vente de ce terrain n'apparaît pas dans la rubrique des terrains nus, mais dans celle des terrains bâtis.

Isabelle DRANCY

Lorsque nous l'avons acheté, il était bâti.

Benjamin LANIER

Il est écrit dans le tableau synthétique résumant le compte administratif 2015, en annexe de la note de présentation, que les restes à réaliser sont calculés de la manière suivante : $K=G-H$. Or, ce n'est pas le cas, G étant égal à 0 et H égal à 19 M€. Ça ne peut donc pas faire 2,7 M€.

M. le maire

Les restes à réaliser sont détaillés dans le rapport.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vais rester sur des schémas plus généraux.

Nous en avons un peu parlé lors du débat d'orientations budgétaires. On voit bien qu'il n'y a dans votre stratégie financière aucune volonté de réduire la dette. On est toujours au-delà de 50 millions, soit cinq fois celle de 2001. Nous reparlerons des ratios de désendettement, lorsque nous évoquerons le rapport de la Chambre régionale des comptes. En fait, je reprends des éléments qui sont confirmés et dont je parle depuis longtemps. Certains diront qu'il s'agit d'un dada. Mais je suis toujours surpris par cette absence de volonté de réduire la dette, même si les taux d'intérêt sont bas en ce moment. Je constate d'ailleurs que le ratio de désendettement reste collé aux alentours de 23, après être descendu à 17 en 2015. Comme vous me l'aviez fait remarquer, ce ratio est assez volatil. Je ne le juge pas sur un an, mais sur une période de plusieurs années. Et je ne parle pas des 95 ans de 2006 ou 2007 que la Chambre régionale des comptes avait pudiquement censurés en mettant un petit tiret. Vous m'aviez d'ailleurs fait la remarque que ce n'était pas vous qui aviez mis un coup de Tipex sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. Tout cela pour dire que la Chambre, à

juste titre, fait mention d'un ratio de désendettement raisonnable de l'ordre de huit ans et que vous êtes systématiquement au-delà. C'est la critique de fond que je ferais sur cette stratégie financière qui se manifeste à la fois sur le compte administratif et que l'on retrouve sur le budget.

Une autre remarque un peu plus technique que j'avais mentionnée lors du débat d'orientations budgétaires. Les résultats prévus au budget sont systématiquement sous-estimés par rapport à la réalité, mais dans des proportions importantes, l'écart étant de l'ordre de 1 à 1,5 M€. Je me suis amusé à faire le décompte. Vous aviez fait mieux de 1 050 k€ en 2012, de 1 250 k€ en 2013, de 1 500 k€ en 2014. Et je vous ai dit lors du débat d'orientations budgétaires que ce serait encore le cas en 2015. Je n'avais pas encore connaissance du compte administratif, mais le résultat est supérieur aux prévisions de 1 570 k€. Cela veut dire que vous surestimez un certain nombre de dépenses et sous-estimez un certain nombre de recettes pour faire apparaître un bon résultat en fin d'année. Je voudrais vous rappeler qu'il s'agit d'une pratique assez classique dans l'industrie ou ailleurs. À titre personnel, j'ai eu à lutter contre cette pratique pendant des années, d'autant plus que dans l'industrie privée, les bonus étaient indexés sur les résultats. Pour vous, le bonus est politique et non pas financier. S'il s'agissait de quelques centaines de milliers d'euros, cela passerait. Mais le fait d'avoir chaque année un résultat supérieur aux prévisions de l'ordre de 1 à 1,5 M€ montre qu'il s'agit d'une volonté de votre part.

Je vois également dans le rapport que vous vous glorifiez d'une capacité d'autofinancement brute de 3,3 M€ dont 2 096 k€ de résultat 2015, mais vous ne mentionnez pas que la CAF nette des remboursements en capital est systématiquement négative. Elle était de -0,5 M€ en 2012, -0,75 M€ en 2013, -3,98 M€ en 2014, -3,2 M€ en 2015. Je crois que cela doit peser sur la trésorerie.

Un point plus technique concernant le détail des fonctions. Je crois vous en avoir parlé, mais vous devez considérer que cela n'est pas à faire. On a des chapitres généraux par fonction, mais on n'a pas le détail. J'ai vu il y a un an ou deux qu'une instruction imposait pourtant de donner le détail dans ces fonctions. Je vous enverrai la note.

Il y a ensuite quelques bizarreries sur lesquelles j'aimerais avoir des explications. Est-ce que je peux déborder sur le budget ou alors j'en parlerai lors du point sur le budget ? Si vous voulez.

Je vais me référer au compte de gestion qui a une grande qualité en complément du compte administratif. Une chose m'intrigue en regardant la structure du bilan. Je vois que les dettes à court terme s'élèvent à 3,9 M€ alors que l'actif circulant est de 3 M€. Il y a un écart de 900 k€. Cela ne me semble pas normal.

Dans le compte de gestion, les créances à court terme s'élèvent à 2 081 k€ alors que les produits au compte de résultat sont de 4 535 k€. Cela voudrait dire qu'il y a six mois de retard dans les recouvrements. J'aimerais avoir une explication là-dessus.

J'ai remarqué dans le compte 6188, 319 k€ d'autres frais divers. Je trouve qu'il s'agit d'une somme importante.

Voilà mes remarques sur le compte administratif 2015. Je reprendrai ensuite la parole sur l'affectation du résultat et sur le compte de gestion.

Isabelle DRANCY

Sur la stratégie de la dette, je rappelle que la dette finance uniquement des investissements. Ce sont des investissements, comme celui de la mairie, sur 30 ans et non pas des investissements à 5 ou 6 ans. Il nous paraît relever de la bonne gestion que ces investissements, qui serviront à nos enfants, voire même à nos petits-enfants, soient intergénérationnels, d'où le recours à l'emprunt, surtout à une période où les taux d'intérêt sont particulièrement bas. Je dirai même que si l'on augmentait les taux d'imposition pour avoir un volume d'investissement, on pénaliserait les Scéens qui devraient alors supporter le coût de l'investissement. Non seulement les taux d'intérêt sont faibles, mais la BCE vient d'annoncer qu'elle baissait son taux de dépôt de -0,4 % par mois. Cela démontre une volonté que l'argent aille à l'économie réelle et à l'investissement. En nous endettant, nous faisons une espèce d'arbitrage sur ce qui nous paraît stratégique pour la Ville. L'emprunt sert à de l'investissement intergénérationnel. L'argent ne coûte presque rien et nous avons par ailleurs des garanties, puisque nous avons des réserves foncières importantes. Il nous faut de la trésorerie pour ne pas subir une politique qui serait dictée par les promoteurs. Cette politique est active et nous demande de recourir à l'emprunt. Nous avons par ailleurs des actifs très importants et de nombreux baux emphytéotiques. Évidemment, cela ne transparait pas dans les documents budgétaires, mais il faut tenir compte du fait que nous sommes propriétaires de terrains sur lesquels ont été construits des bâtiments qui, à une certaine échéance, nous reviendront.

S'agissant du détail des fonctions par chapitre, nous appliquons l'instruction M14.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous enverrai la note.

M. le maire

Il y a une répartition par fonction dans le compte administratif. Vous souhaitez une comptabilité de type analytique. Cela n'est ni obligatoire, ni utile. Les autres ne le font pas et cela entraînerait des comparaisons entre les Villes. S'agissant de la répartition par fonction, nous appliquons très exactement la nomenclature M14.

Jean-Jacques CAMPAN

D'autres le font. Je vous enverrai la note. Ce n'est pas moi qui le demande. J'ai eu connaissance de cette note qui l'impose aux communes.

M. le maire

Je ne veux pas que l'on sorte d'ici en pensant que l'on ne le fait pas. Il y a une répartition par fonction des dépenses.

Jean-Jacques CAMPAN

Pas avec le détail au niveau des comptes principaux.

M. le maire

Vous parlez des créances et des états courts terme. Il y a effectivement au 31 décembre un certain nombre de créances à court terme. Une bonne partie d'entre elles correspondent à des sommes dues par d'autres institutions. Par exemple, s'agissant des participations du Département ou de la CAF aux établissements de petite enfance, il y a effectivement un délai assez important entre le moment où la dépense a lieu et le moment où nous percevons le financement. Dans la logique d'indépendance des exercices, les sommes dues au titre de l'exercice 2015 rentrent en créances, ce qui est normal. En revanche, le délai de recouvrement n'est pas aussi long lorsque nous facturons directement aux familles.

Isabelle DRANCY

90 % des factures sont payées dans un délai de 30 à 35 jours.

M. le maire

Nous avons un très bon taux de recouvrement et nous avons également un très bon taux de délai de paiement de l'ordre de 20 jours. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons obtenu un très bon niveau d'indicateur de qualité comptable, supérieur à 20/20, je vous le rappelle !

Isabelle DRANCY

Nous réglons dans un délai inférieur à 30 jours et 90 % des facturations de service sont réglées dans un délai de 30 à 35 jours, sachant que 60 % des factures sont réglées de façon dématérialisée.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous dites que la corrélation entre les produits et les services ne peut pas se faire directement avec la ligne de créances, vu que cette ligne contient d'autres créances que celles liées aux produits.

M. le maire

Elles proviennent des institutions qui sont plus longues à payer que les familles. C'est normal. Les conventions permettent un système de paiement en décalage. Les familles sont facturées tous les mois, ce qui n'est pas le cas pour les structures. Le délai de traitement est plus long.

Othmane KHAOUA

M. le maire, je voulais me référer à un entretien que vous avez donné récemment au journal en ligne « Collectivitéslocales.fr » dans lequel vous démontrez clairement que la baisse du déficit des collectivités locales est uniquement due à la baisse des investissements. J'ai envie de dire que demander aujourd'hui la diminution de la dette de notre Ville n'est rien d'autre que de demander la baisse des investissements. Je pense que nos collègues de l'opposition doivent se positionner très clairement et ne plus demander la diminution de la dette, mais la baisse des investissements.

M. le maire

Nous passons au vote sur l'approbation du compte administratif. Je vais quitter la salle pour ne pas influencer sur le vote et je laisse la présidence de la séance à Chantal Brault.

Le maire quitte la salle du conseil municipal à 23 h 16

Chantal BRAULT

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy, nous devons approuver ce compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement)	: 2 036 491,58 €
✓ Résultats antérieurs reportés	: 3 154 047,55 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement)	: 5 190 539,13 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: -6 709 218,01 €
✓ Solde des reports d'investissement	: 4 096 186,15 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: -2 613 031,86 €

Le conseil constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons contre ce compte administratif, comme d'habitude. Bien entendu, je le répète à chaque fois, cela ne veut pas dire que nous avons une suspicion sur la sincérité des comptes, mais c'est la traduction d'une politique générale que nous n'approuvons pas.

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée,

Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Le maire réintègre la salle du conseil à 23 h 20

Chantal BRAULT

M. le maire, le compte administratif a été adopté à la majorité avec trois voix contre.

M. le maire

Merci de votre confiance. Je souhaite remercier les élus et l'administration.

M. Campan, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais je veux revenir sur cette affaire de résultat. Vous auriez sans doute préféré que le budget soit déficitaire. Cela aurait été mieux pour les tracts bleus et la grenouille. *La grenouille en déficit !* Cela aurait bien sonné. Hélas pour vous, ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas, parce que le budget est voté que les services municipaux se disent qu'ils peuvent dépenser. Et c'est tout à leur honneur. Les subventions sont votées et sont versées. Nous faisons dans ce cas 100 % de réalisation. Mais il arrive que des dépenses soient estimées nécessaires lors de l'élaboration du budget et ne soient finalement pas engagées, à 100 % soit, parce que l'on a trouvé d'autres solutions, soit, parce que les circonstances ont été favorables. Je pense ainsi à la météo. Si l'hiver n'est pas rigoureux, on chauffe un peu moins nos locaux, ce qui peut représenter des économies importantes. On peut également prendre des initiatives pendant l'année qui font que des dépenses estimées nécessaires ne le sont plus, le sont moins ou différemment. Et cela se traduit par des dépenses inférieures à ce qui était prévu. Je crois que c'est une caractéristique des collectivités locales par rapport à d'autres administrations. On ne se dit pas qu'il faut dépenser notre budget pour le garder. C'est une culture qui me paraît très positive. Comme vous avez pu le voir, la différence essentielle, aboutissant à un résultat supérieur à ce qui était prévu, est liée à cette maîtrise des dépenses. C'est la même chose chaque année, les mêmes comportements produisant les mêmes effets. Je pense qu'il faut s'en réjouir. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mais il est vrai que c'est assez remarquable. On parvient à maintenir le niveau de service tout en réduisant les dépenses. À un moment, cela aura ses limites, et nous en parlerons au moment du budget. C'est vraiment une question de culture de gestion qui me paraît tout à fait vertueuse. Encore une fois, je félicite l'ensemble de l'administration.

Approbation du compte de gestion 2015

Isabelle DRANCY

Nous allons procéder à l'approbation du compte de gestion qui retrace exactement les opérations constatées au compte administratif. Il est établi par le trésorier. À la différence du compte administratif, il contient les comptes de tiers.

M. le maire

La note de présentation indique que la Ville détient 213 M€ d'actifs, ce qui n'est pas négligeable, pour une dette de 59 M€, dont 55 M€ de dette bancaire et 3 M€ de paiement d'un terrain échelonné. C'est un équilibre financier qui ne serait pas du tout considéré comme étant alarmant s'agissant d'une entreprise.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous n'avons pas de question. Vous avez repris l'expression dont nous avons discuté en 2008 sur la bonne tenue des comptes. Par conséquent, nous n'avons aucune raison de ne pas voter le compte de gestion du trésorier, puisque ce n'est pas lui qui est responsable de la politique de la ville.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat budgétaire de 2015

Isabelle DRANCY

Il s'agit à partir de l'exécution et du chiffrage :

- ✓ d'affecter 2 613 031,86 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016 ;
- ✓ de reprendre le solde, soit 2 577 507,27 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2016.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est un peu la même remarque que l'année dernière. Nous proposons de mettre 1 million de plus en réserves toujours dans l'idée de réduire l'endettement. Compte tenu du fait que vous faites régulièrement mieux de 1,5 million par rapport au budget primitif, il ne serait pas dramatique d'enlever ce million de l'excédent à la section de fonctionnement.

Catherine LEQUEUX

M. Campan, j'ai l'impression que vous faites une confusion entre fonctionnement et investissement. Le mot « dette » en France n'a pas une bonne cote, car l'État français est très endetté. Mais le problème de la France, c'est qu'elle n'arrive pas à fonctionner avec le budget dont elle dispose. Elle est obligée de s'endetter pour son fonctionnement.

S'agissant de Sceaux, il y a un excédent de fonctionnement. Vous devriez donc être content.

Je ne suis pas du tout d'accord pour rembourser une dette liée à l'investissement. J'ai déjà dit que la ville n'a pas d'âge. J'estime qu'il est injuste de faire porter le poids d'un investissement à la population actuelle pour quelque chose qui servira dans les 20 ans à venir. C'est un investissement à faire porter par les personnes qui en profiteront dans 20 ans. C'est du bon sens. Surtout qu'en plus, les taux d'intérêt sont extrêmement bas. Je ne vous comprends pas.

M. le maire

Merci, M^{me} Lequeux.

J'ai bien noté la proposition de M. Campan qui ne m'étonne pas, car il la fait chaque année, ce qui prouve aussi une constance et cohérence, dont je le félicite.

Jean-Jacques CAMPAN

Merci de le faire remarquer.

M. le maire

Vous pouvez aussi me faire ce compliment.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault

Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Adoption du budget primitif 2016

- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,**
- **Adoption des subventions d'équipement,**

M. le maire

Nous en avons fini avec 2015 et nous passons à 2016 avec le rapport sur le budget primitif 2016 dans la continuité du débat d'orientations budgétaires, mais avec quelques précisions supplémentaires sur le nouveau contexte budgétaire.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de voter le budget primitif de 2016 qui fait suite au rapport portant sur les orientations budgétaires du 11 février dernier.

Le rapport, qui vous a été soumis, reprend l'essentiel de ce qui a été développé lors du débat d'orientations budgétaires avec toujours les mêmes contraintes financières dues à la diminution de la dotation globale de fonctionnement et des compensations versées par l'État des exonérations de taxe foncière.

Le deuxième élément très important est le nouveau contexte institutionnel. En effet, avec la création de la Métropole du Grand Paris et du nouvel établissement public de coopération territoriale, les impôts ménages qui, jusqu'à présent, étaient versés à la communauté d'agglomération sont désormais versés à la Ville qui doit ensuite les reverser à l'EPT. Concrètement, seul le taux de la commune figurera sur les avis d'imposition qui comprendra l'ancien taux communal et celui de l'ancien EPCI. La Ville devrait ainsi percevoir environ 5 millions d'euros en plus de ses produits fiscaux qui seront ensuite reversés à l'EPT via un fonds de compensation des charges territoriales.

Sceaux, qui avait droit jusqu'à présent à une attribution de compensation de la part de la CAHB, percevra cette somme via la Métropole, toutes les communes de la CAHB ayant voté en décembre pour le maintien de cette compensation.

La Ville devrait par ailleurs verser une contribution volontaire à l'établissement public territorial pour pallier à ses difficultés financières. Ce dernier n'a en effet pas de ressources. En outre, la situation financière de l'ancienne communauté d'agglomération Sud de Seine, avec laquelle la CAHB a été enjointe de fusionner, était moins favorable que celle de la CAHB. Il a donc été budgété la possibilité facultative de verser à l'EPT une contribution volontaire indexée sur la part relative à la variation physique des bases fiscales. Il est également prévu de lui verser les

compensations de taxe d'habitation des personnes modestes. Enfin, dans l'hypothèse d'une baisse du versement fait au FPIC, le delta serait versé à l'EPT. L'agrégation des deux communautés d'agglomération entraînerait en effet une baisse de la contribution de Sceaux au FPIC d'environ 50 k€, le montant de cette contribution dépendant de la richesse de la ville, mais également de celle de l'EPT. Or, l'EPT ne comprenant pas Wissous, ne pourra pas bénéficier des bases importantes que la ville apportait au sein de l'ex CAHB.

Sceaux subit en 2016 une nouvelle diminution de la DGF de 767 k€. Un tableau page 46 du rapport indique les pertes cumulées pour Sceaux de la DGF, du FPIC et de la compensation des logements ICADE.

La DGF aura ainsi diminué entre 2013 et 2016 de 1,8 M€. La compensation sur la perte de taxe foncière sur les logements ICADE d'environ 360 k€ par an ne cesse de diminuer pour atteindre en 2016 seulement 65 k€.

La progression des bases fiscales en 2016 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à 1 % par la Loi de finances 2016, contre 0,9 % en 2015. À cette augmentation nominale, on peut ajouter une augmentation physique des bases estimée à 1 %, en raison du faible nombre de constructions à Sceaux. L'augmentation des bases d'imposition repose en effet essentiellement sur les extensions de logements.

La Ville a fait le choix de ne pas modifier sa politique d'abattement pour charges de famille, ce qui représente un effort financier de 800 k€. L'abattement appliqué aux personnes handicapées sera également maintenu.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée baisse en 2016 du fait de dépenses d'investissement plus faibles en 2014 qu'en 2013.

Il a enfin été budgété une taxe de séjour, suite à l'adoption en 2015 d'une taxe séjour pour les personnes amenées à séjourner dans les hôtels ou les locations meublées de la ville.

Le contexte est également marqué par des prélèvements importants. La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, créé en 2012, est estimée à 554 k€ comme en 2015. La ville dispose de peu de visibilité sur ce montant, la contribution étant calculée en fonction de la richesse de la commune, mais aussi de celle de l'établissement territorial. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Île-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen figure parmi les plus élevés, de l'ordre de 55 k€.

La Ville parvient à maintenir des dépenses de personnel en progression de seulement 0,9 % par rapport à 2015. Cette augmentation se justifie par :

- ✓ La poursuite de l'augmentation de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;

- ✓ L'augmentation du taux de calcul des primes d'assurance du personnel ;
- ✓ La poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

Cette hausse est fortement limitée grâce à une politique extrêmement volontariste des heures supplémentaires, le développement de la mobilité interne et le non-remplacement systématique des agents absents et des départs à la retraite.

Enfin, afin de poursuivre l'optimisation de l'activité des services et des ressources, la Ville a lancé une analyse des risques psycho-sociaux pour lutter contre l'absentéisme.

Un tableau page 28 répertorie toutes les pertes cumulées pour la Ville depuis 2008 : pertes liées à la baisse de la DGF, au prélèvement du FPIC, à ICADE, à l'augmentation de la TVA. La situation financière 2016 s'annonce donc difficile.

La dotation aux amortissements s'élèvera à environ 1,4 M€.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'équilibre des dépenses et des recettes compte tenu du nouveau contexte institutionnel. Juste une précision, nous avons budgété cette contribution facultative de la Ville à l'établissement public territorial d'environ 125 € à condition que toutes les communes fassent de même. Son versement fera l'objet d'une délibération explicite du conseil municipal.

Les orientations du projet de budget 2016

S'agissant des orientations budgétaires, la Ville insiste sur la consolidation du service public pour que l'utilisateur à l'accueil soit bien renseigné, vite renseigné et complètement renseigné en vue d'éviter les démarches inutiles.

Le deuxième axe du budget repose sur le soutien aux familles scéennes qui passe par l'attribution de places en crèche et la réponse aux demandes des familles. La Ville répond ainsi à 90 % des besoins et mobilise plus de 10 % de son budget pour la petite enfance.

Le soutien aux familles passe également par les abattements pour charges de famille et pour les personnes handicapées. C'est aussi le maintien d'un vrai lien social au travers de nos associations avec les subventions attribuées à de nombreuses associations, et de manière particulièrement significative à la MJC et au CSCB.

Le service rendu aux familles passe également par la modernisation du service public. 50 % des familles sont ainsi soumises au prélèvement automatique. En y ajoutant les familles réglant leurs factures via le portail famille, on arrive à un taux de dématérialisation de 60 %. Le service Finances-facturation, dégagé des tâches d'encaissement, peut ainsi se concentrer sur l'étude des cas de familles en difficulté.

Enfin, ce début d'année 2016 a vu la mise en service du RAM-RAP, le relais assistant maternel et parental en plein centre-ville qui permettra aux familles qui n'ont pas de place dans les structures collectives d'accueil de la petite enfance de créer des liens.

Le troisième axe important est le maintien d'un environnement urbain de qualité.

La Ville affiche la volonté de poursuivre les travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public. Ce programme s'étend jusqu'en 2019. L'année 2016 sera consacrée à la rue du Lycée et à la rue Achille-Garnon. En 2015, les travaux ont concerné la rue du Parc et la rue de la Chrétienté.

Dans le centre-ville, nous avons la volonté de poursuivre les travaux sur le passage Bergeret-de-Frouville, puis en 2017, sur l'avenue de Camberwell.

Une autre orientation forte, vue à l'occasion de l'adoption de l'agenda d'accessibilité programmé, consiste à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services publics et aux équipements de la commune. À ce titre, nous avons budgété 450 k€ par an pour réaliser les travaux de mise en accessibilité des 51 équipements publics sur les neuf années à venir.

En ce qui concerne l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique, nous avons connu une petite déconvenue, puisque le financement de 200 k€ promis par l'État pour l'équipement de vidéosurveillance de la gare de Robinson a été annulé. La Ville a donc pris en charge seule l'installation. Ce programme se poursuivra en 2016 avec le déport des images sur le commissariat de police de Châtenay-Malabry.

Il est par ailleurs prévu l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche de développement durable, avec notamment le déploiement pour 2016 d'un nouveau plan vélo.

En matière de logement social, nous avons la ferme intention d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux, notamment grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins qui contient tout un volet, avec la résidence des Mésanges, qui devrait permettre de faire de Sceaux la ville de tous et pour tous.

S'agissant de l'accompagnement des nombreuses activités associatives, il est à noter que nous recevons des demandes de plus en plus importantes de toutes les associations en raison du désengagement des autres partenaires institutionnels.

La politique de valorisation touristique et économique de la Ville vise notamment à encourager et faciliter le tournage de films. En 2015, six films tournés sur l'espace public de Sceaux ont permis de percevoir une redevance de 13 000 euros.

Nous prévoyons également de poursuivre notre politique de maintien en bon état du patrimoine municipal ainsi que notre politique de réserves foncières. C'est une politique que nous voulons

active, parce que nous voulons être acteurs de notre devenir. Nous avons notamment engagé avec le département des Hauts-de-Seine des discussions en vue d'acquérir le Château de l'amiral.

Ces efforts et ces ambitions sont forts, mais ils s'accompagnent de la poursuite des efforts en matière de rigueur budgétaire. Le rapport de présentation sur le budget primitif contient toutes les actions entreprises pour diminuer les frais de fonctionnement. C'est peut-être un peu un catalogue à la Prévert, mais cela démontre que nous poursuivons cette politique avant et après le budget.

Tous les achats supérieurs à 25 k€ HT font ainsi l'objet d'une consultation publique et tous les marchés sont renégociés à la baisse. La municipalité s'est par ailleurs dotée d'un véritable service de la commande publique avec un acheteur et un juriste, ce qui lui permet d'étendre la concurrence et la recherche de fournisseurs. Cela permet aussi, lors du lancement d'un marché, de raisonner en coût complet d'acquisition intégrant le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet. Investir, c'est aussi faire des économies de fonctionnement très rapidement. Si l'on a un équipement neuf et de bonne qualité, on dépensera nécessairement moins en chauffage.

Vous disposez de l'ensemble des économies que nous avons réalisées sur les dernières années avec un focus sur les économies de 2015. Vous constatez qu'il n'y a pas de petites économies. Nous essayons ainsi de récupérer les affiches pour des manifestations. Je ne vais pas tout développer, parce qu'il est tard, mais vous pouvez constater la volonté de la municipalité en la matière.

S'agissant de la stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles, nous avons budgété pour 2016 des intérêts à payer pour un montant de 1 400 k€ contre 1 550 k€ en 2015, grâce à une gestion au plus près de la dette et à nos emprunts à taux révisable.

Notre programme d'investissement se veut volontariste. Quatre chantiers sont ou rentrent dans une phase opérationnelle :

- ✓ la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- ✓ la réalisation d'une structure gonflable sur les deux terrains de tennis rue de l'Yser ;
- ✓ la rénovation de l'entrée du multiaccueil Charaire et du RAM-RAP ;
- ✓ la rénovation des parkings.

En parallèle, nous réfléchissons au lancement du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis, à la rénovation de la bibliothèque municipale et à la construction de la crèche Albert 1^{er}, équipement qui viendra remplacer l'équipement vieillissant de la rue du Lycée.

Vous avez le détail de toutes les dépenses et de toutes les recettes qui nous permettront d'assurer ce plan d'investissement et qui nous permettent cette année de proposer le maintien des taux d'imposition communaux pour la neuvième année consécutive.

Enfin, s'agissant de la dette, pour prendre en compte notre objectif de racheter le Château de l'amiral, la Ville pourrait voir son encours augmenter de 5 654 k€ au maximum pour 2016, soit un encours maximal de dette au 31 décembre 2016 de 60 847 k€.

Voilà rapidement exposé le budget primitif 2016 de la Ville.

M. le maire

Merci M^{me} Drancy. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vu l'heure, je vais essayer d'être court.

Vous venez de dire que la dette va encore augmenter pour les raisons que vous venez d'évoquer. Bien entendu, cela ne nous convient pas vraiment. J'ai entendu un discours sur l'investissement. J'ai même entendu que je confondais investissement et fonctionnement, je ne suis pas sûr que ce soit le cas, d'autant plus que la Chambre régionale des comptes tient le même discours que moi.

Je constate que nous sommes à un niveau de dette de 2 700 € par habitant sur une moyenne de 1 000 €. Je vois qu'en termes de pression fiscale, nous sommes presque à 900 € par habitant par rapport à une moyenne de 500 €. La pression fiscale est par conséquent assez forte sur les Scéens.

Que dire d'autre ? Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit. J'entends beaucoup parler d'investissement. Je crois que beaucoup de gens font une confusion entre des investissements productifs pour la nation, qui apportent de la valeur ajoutée et permettent aux entreprises de se développer, et des investissements qui, certes, font travailler les gens, mais où l'argent tourne en rond. Lorsque vous investissez 18 millions d'euros pour l'extension de la mairie de Sceaux, je ne suis pas sûr que cela apporte au pays une base lui permettant de développer des activités à valeur ajoutée. Refaire une école ou faire de la formation, c'est autre chose. Il y a investissement et investissement. Là-dessus, je crois que l'on peut discuter un certain temps.

Globalement, ce budget ne nous convient pas. Comme d'habitude, nous voterons contre en bloc. Il est inutile de voter chapitre par chapitre, sauf en ce qui concerne la partie subventions aux associations. D'après ce que j'ai compris du rapport de la Cour des comptes, il est préconisé une délibération particulière. Nous voterons contre le budget d'une manière globale, mais nous voterons pour les subventions. Le travail associatif est extrêmement important et nous souhaitons le pérenniser.

Benjamin LANIER

Il y a de bonnes choses dans ce budget. Il faut donc le dire. On a en effet toujours tendance à mettre en exergue ce qui ne va pas, mais de bonnes choses sont entreprises pour la ville.

Ensuite, je constate que l'on entend toujours ce même discours récurrent. Je comprends et je constate les baisses de dotation, mais je relèverai les derniers mots de votre présentation page 47. Vous dites : « *Autrement dit, hors ponctions opérées par l'État et charges nouvelles imposées à la ville, celle-ci pourrait décider soit d'augmenter chaque année les investissements de près de 4 millions par an, ou encore baisser les impôts communaux de 22 %* ». Ce n'est pas cohérent avec tout le discours que vous venez d'avoir sur le maintien du service public. Partir sur ce discours de baisse d'impôt de 22 % n'est pas cohérent.

Par ailleurs, je m'inquiète beaucoup sur ce qui risque d'advenir l'année prochaine, d'autant plus que les candidats que vous soutenez, ou en tout cas les candidats de votre majorité politique, proposent des baisses des dépenses de 100 milliards, parfois 150 pour certains d'entre eux. Je veux bien que l'on ait tous les torts. On se tape l'ISF, alors qu'ils l'ont maintenu lorsqu'ils étaient au pouvoir. On part sur des discours qui, au final, ne sont pas cohérents et ne sont pas forcément applicables. Il est vrai que la baisse des dotations de l'État crée des difficultés. En même temps, les majorités que vous soutenez proposent des baisses de 100 milliards supplémentaires. Il faudra bien ponctionner quelque part. Ces candidats n'expliquent pas concrètement comment ils procéderont, mais je pense que les collectivités locales auront leur part à faire.

Par rapport au budget en tant que tel, la partie sociale me pose problème. La subvention au CCAS était déjà en baisse l'année dernière. Elle est à nouveau en baisse cette année. La subvention du CSCB est supprimée. Certes, cela est dû à la nouvelle géographie prioritaire, mais il aurait peut-être été possible d'augmenter de 6 000 € la subvention au CSCB. L'action sociale aux seniors également avec la subvention aux Petits Frères des pauvres qui passe à zéro.

Par rapport à des ordres de grandeur bien différents sur le reste du budget, ce sont des marqueurs qui ne nous conviennent pas et qui feront que nous voterons contre ce budget.

M. le maire

Si je comprends bien, vous ne votez pas le budget, parce que la subvention à l'association Les Petits Frères des pauvres est passée de 1 800 € à zéro, alors que l'association elle-même n'a pas sollicité l'attribution d'une subvention, celle de l'année dernière ayant été attribuée pour une action précise aujourd'hui terminée.

Benjamin LANIER

Pas seulement. Il y a aussi 36 000 euros de moins pour le CCAS.

M. le maire

La subvention pour le CCAS est une subvention d'équilibre. Vous le savez, puisque vous siégez au conseil d'administration du CCAS. Aucune prestation gérée par le CCAS n'a été et ne sera diminuée. Il ne sert à rien de verser au CCAS une subvention alors même qu'il n'y a pas de besoins.

Imaginons qu'il y ait une forte augmentation des prestations définies aujourd'hui, nous ferons en sorte d'accorder au CCAS une subvention complémentaire. On sait, en effet, en cours d'année, quelles dépenses peuvent être réaffectées. Ce n'est pas ainsi qu'il faut raisonner. Vous le savez bien.

Si vous me permettez un mot sur les investissements. Il faut aujourd'hui distinguer investissement et fonctionnement. Selon vous, il faudrait maintenant distinguer investissement et investissement. On ne va plus s'en sortir. Une collectivité territoriale n'est pas là pour réfléchir uniquement à des investissements directement productifs. Qu'est-ce qu'un investissement productif ? Qu'avons-nous prévu cette année ? Nous n'avons rien prévu pour la mairie. Cela dit, je me dis que ce n'est peut-être pas une mauvaise idée. En dehors de l'achat du Château de l'amiral d'un montant de 4 160 k€, soit l'exact montant payé par le Département à GRDF, le plus gros investissement concerne l'église. Ce n'est pas un investissement très productif. Mais notre rôle consiste à transmettre un patrimoine en bon état aux générations suivantes. Naturellement, on ne peut pas tout faire. Et l'on ne peut pas tout faire très bien, car nous n'en avons pas moyens, mais nous essayons de faire ce qui nous paraît le plus important, le plus symbolique, parce que les symboles comptent aussi pour nos concitoyens. Vous n'êtes pourtant pas contre la rénovation de l'église. C'est d'ailleurs un très beau chantier.

Nous avons également prévu la réalisation d'équipements sportifs et la rénovation de l'entrée du multiaccueil Charaire. Ce ne sont pas des investissements directement productifs, mais cela fait partie de la qualité de vie. Nous estimons que l'on ne peut pas, sous prétexte de difficultés, ne rien faire. Tout le monde parle de difficultés, mais je constate que le pays continue de vivre. Nous voulons continuer de vivre. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'investir.

Monsieur Lanier, votre intervention sur les candidats à la présidentielle tombe à pic. Je me souviens des propos de François Hollande, candidat à la présidentielle, sur la pérennisation des finances des collectivités locales. Pour finir, il ne l'a pas fait. On se dit donc que les candidats qui disent qu'ils ne garantiront pas les finances locales, le feront au final puisque les dirigeants font tout le contraire, une fois élus, de ce qu'ils avaient promis ! Nous n'avons qu'une confiance limitée dans la parole des candidats. Je parle évidemment du niveau national, car au niveau local, le contrôle du citoyen étant plus affûté, les élus font beaucoup plus attention à ne pas raconter n'importe quoi. Et ce budget est l'exacte démonstration du respect de tous nos engagements de campagne. Vous pouvez les prendre par un.

Benjamin LANIER

Ils étaient relativement généraux.

M. le maire

Je me souviens que d'autres candidats avaient effectivement des catalogues de propositions, ce qui est toujours dangereux.

Nous passons au vote.

Si je comprends bien, M. Campan a ouvert la voie en disant qu'il votait contre tout. J'imagine que vous faites la même chose.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le budget (article 1) est adopté à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

L'article 2 de la délibération est adopté à l'unanimité.

L'article 3 de la délibération est adopté à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

M. le maire

Nous avons ensuite une délibération spécifique sur l'attribution des subventions d'équipement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- ✓ Subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 13 000 €

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 20 000 €.

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subvention d'équipement versée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal : 110 000 €.

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Nous devons également voter l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 1 773 163 €.

Dominique DAUGERAS

M. le maire, j'ai une question à poser. Je sais que c'est peut-être beaucoup demander, mais quels sont vos critères d'attribution des subventions aux associations. Est-ce en fonction du nombre d'adhérents ? Est-ce en fonction de ce qu'elles vous demandent ?

Par ailleurs, j'ai regardé les trois associations qui perçoivent les plus grosses subventions, soit le basket homme qui touche deux fois plus que les femmes, la MJC et le CSCB. Je suis étonnée que ces deux dernières structures aient besoin d'un tel montant de subventions, surtout lorsque l'on voit le prix relativement élevé des activités proposées. J'aimerais avoir des explications.

M. le maire

M^{me} Brault, pourriez-vous répondre ?

Chantal BRAULT

Nous avons déjà évoqué cette question à plusieurs reprises. Nous redirons la même chose. Le tableau comparatif du prix de ces activités a été présenté à plusieurs reprises. Certaines activités proposées dans ces équipements sont en effet plus chères à Sceaux que dans d'autres communes. D'autres sont en revanche moins chères. Tout cela s'équilibre en fonction de la nature des activités, du temps passé, du nombre d'heures proposé à chaque adhérent pour une même activité. La comparaison peut être un piège si l'on ne prend pas en compte tous ces paramètres pour chaque activité. Je crois que l'on a déjà dit tout cela.

Le CSCB et la MJC sont des associations qui emploient du personnel. La masse salariale est importante. Ce sont de grosses structures qui portent une grande part de l'animation et du loisir dans notre commune. Le soutien de la Ville, qui est important, permet de maintenir cette tradition d'équipements de qualité et de grande valeur.

Le CSCB porte une politique sociale très importante dans la cohésion d'un quartier, dans la veille qu'il permet pour un quartier qui le mérite, alors qu'il a perdu le bénéfice des financements du contrat de ville. C'est une déperdition très importante des financements de l'État que connaît cet équipement. Il faudra bien que les choses se développent autrement. Soit, la Ville devra renchérir, ce qui sera difficilement possible. Soit, ces équipements devront assumer ces pertes financières en changeant de politique et en maintenant un certain niveau de tarif. Ce que la Ville apporte à ses associations contribue à leur survie.

Vous évoquiez le club de basket. La subvention est plus importante pour le club masculin, car le niveau de compétition n'est pas du tout le même que celui du club féminin. Mais je laisserai M. le maire ou mon collègue en charge des sports répondre.

M. le maire

Il y a deux fois plus de garçons que de filles. Le club masculin compte 250 adhérents contre 120 pour le club féminin. On est en Nationale 2 pour les garçons et les filles.

Les déplacements coûtent cher, même si les dépenses sont limitées au maximum et que de nombreux bénévoles s'en occupent. Il faut savoir que le club de basket de Sceaux, avec pourtant deux équipes en national 2, a le plus petit budget du championnat. Il joue contre des équipes qui ont un budget quatre ou cinq fois plus important, grâce notamment aux sponsors. Le club de Sceaux n'a pas de sponsors, car ce n'est pas la culture locale. Nous avons essayé d'en trouver, mais nous n'en trouvons pas ou alors des sponsors prêts à donner 500 euros et non pas 100 000 euros comme ce qui se fait pour les clubs de province. En province, les matchs sont de véritables événements. Ce n'est pas le cas à Sceaux. En général, je reçois deux ou trois courriers des voisins qui râlent, parce qu'il y a du bruit. Mais ce sont les seules manifestations d'intérêt... Je vous invite d'ailleurs à vous rendre aux matchs. J'y vois assez peu d'élus. Il y en a quelques-uns, mais ce ne sont pas eux qui mettent l'ambiance.

S'agissant des critères d'attribution, nous en avons déjà parlé. Il y a à Sceaux, comme dans d'autres villes, une espèce d'équilibre. Nous avons des clubs qui fonctionnent et qui ont besoin de stabilité. C'est le principal critère. Le montant des subventions attribuées entre 2015 et 2016 est le même, à quelques exceptions près. Nous connaissons bien tous les clubs sportifs et les associations qui en bénéficient. Nous les rencontrons plusieurs fois par an en réunion d'évaluation. Nous participons aux événements. Certains clubs sont en meilleure santé que d'autres. Certains sont en difficulté ponctuelle, notamment à cause de locaux insuffisants. Pour qu'un club fonctionne, il doit organiser un minimum d'activités. Le tennis de table a ainsi des difficultés, parce qu'il ne dispose pas des locaux lui permettant d'avoir un volume d'activités suffisant pour rémunérer les encadrants. Mais tout cela fonctionne plutôt bien. N'ayez pas d'inquiétude à ce sujet !

S'agissant de la MJC, j'en ai assez que l'on vienne me dire que les activités qu'elle propose sont plus chères. Ce ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. Elle propose souvent deux à trois semaines de cours de plus que les autres structures aux alentours. Évidemment, cela coûte plus cher. Il faut aussi comparer ce qui est comparable, notamment en ce qui concerne les cours de musique. Proposer des cours individuels coûte plus cher que des cours collectifs. Le conseil d'administration de la MJC, la Ville et les usagers ont une exigence de qualité supérieure à ce qui se fait ailleurs. Je n'entends pas dire que les activités de la MJC sont de mauvaise qualité. Or, la qualité se paye. J'ajoute que nous avons mis en place, depuis de nombreuses années, des dispositifs permettant aux familles d'alléger le coût, comme les coupons enfants ou le Pass 92. Je vous rappelle d'ailleurs que le Département a

Sceaux, le 31 mars 2016

renoncé à supprimer le Pass 92 suite à la mobilisation des maires. C'est un soutien qui permet aux jeunes de pratiquer des activités.

Nous passons au vote sur l'attribution des subventions aux associations.

Jean-Jacques CAMPAN

S'agit-il d'un vote global ou peut-on les voter une par une ?

Vous savez que nous sommes contre l'attribution des subventions pour l'acquisition de VAE sans critères. Si nous votons les subventions de manière globale, nous risquons de nous contredire avec d'autres votes.

M. le maire

J'hésitais. Je m'étais dit que vous n'alliez peut-être pas le remarquer.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous votons pour toutes les subventions à l'exception de celles destinées à l'acquisition de VAE.

Benjamin LANIER

Nous avons constaté une augmentation de 2 000 €. Ça va dans le bon sens.

En revanche, à quoi correspondent les 79 950 € à des associations ou tiers partenaires ?

M. le maire

Ce sont des participations pour les crèches associatives qui s'imputent comptablement à des subventions, ce qui n'est pas logique, mais réglementaire. Nous avons des conventions avec les trois crèches associatives auxquelles nous finançons 0,95 € par heure de garde d'enfants de Sceaux.

Benjamin LANIER

Est-ce que cela correspond à ce que l'on voit page 52 du budget dans la section Action éducative ?

M. le maire

Cela correspond aux sections Action éducative et Petite enfance. Ce sont les conventions passées avec l'établissement privé Jeanne d'Arc et avec les structures associatives de petite enfance.

Nous passons au vote.

- ✓ Subventions aux associations (nature 6574) : 1 147 213 €

Votées à l'unanimité

- ✓ Subventions à des particuliers (nature 6574) pour acquisition de VAE : 6 000 €

Votées à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

- ✓ Subventions à des associations ou tiers partenaires (nature 6574) : 79 950 €

Votées à l'unanimité

- ✓ Subvention au CCAS (nature 657362) : 540 000 €

Votées à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras), et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

Fiscalité directe locale 2016 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2016.

Isabelle DRANCY

Il est proposé de conserver les taux suivants inchangés par rapport à 2015 et 2014 pour les trois taxes locales :

- ✓ 20,63 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 22,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- ✓ 22,81 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous faisons maintenant partie d'un EPT dans lequel figure également Sud de Seine. Or, leurs taux sont les suivants :

- ✓ 6,74 % pour la taxe d'habitation,
- ✓ 0 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- ✓ 0,94 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Étant donné que nous faisons partie du même EPT, pourquoi ne pas s'aligner sur ces taux d'imposition qui sont moins importants que ceux que vous proposez ?

M. le maire

Nous reprenons les taux de l'ancienne CAHB et les communes appartenant à l'ancienne communauté d'agglomération Sud de Seine reprendront les taux d'imposition de leur ancienne communauté d'agglomération. Nous devons rembourser au territoire le montant correspondant au calcul fait selon les taux de l'ancienne CAHB. Nous n'allons pas faire un cadeau supplémentaire au territoire.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ce n'est pas ce que j'ai cru lire dans le budget. Il est dit quelque part que Sud de Seine va s'aligner sur les taux de la CAHB. Il faudrait que je retrouve la page en question.

M. le maire

Non. Sur le montant perçu sur la taxe d'habitation, une partie revenait à la CAHB et une autre à la Ville. La partie revenant à la communauté d'agglomération revient maintenant à la Ville et doit être reversée en totalité au territoire. C'est ce que l'on appelle la neutralité budgétaire. C'est la même chose pour le foncier bâti et le foncier non bâti. Et cela vaut pour chaque commune.

Le territoire ne percevra aucune de ces taxes. La Ville ne fait que verser la contrepartie sous forme d'une espèce de dotation. Le seul impôt perçu par le territoire est la contribution foncière économique payée par les entreprises. C'est un système qui assure la neutralité pour les ménages, puisque le taux 2016 de la Ville est égal à la somme du taux 2015 de la Ville + celui du taux 2015 de la CAHB. Il n'y a donc pas de changement pour le contribuable.

Pour le territoire, il n'y a pas de changement non plus dans la mesure où le produit précédent de la fiscalité qui allait à la CAHB ira à la Ville, qui le reversera au territoire.

Jean-Jacques CAMPAN

J'avais eu l'occasion de vous poser la question lors de la précédente séance, car je trouvais cela absurde. C'était tellement plus simple avant où chacun avait sa colonne. Vous m'avez répondu que cela avait été voté au niveau du Parlement. Il y a probablement un certain nombre d'élus qui n'ont pas compris comment cela fonctionnait. On fait le collecteur d'impôts et puis l'on reverse au territoire.

Je poserai la même question que l'année dernière. Compte tenu des écarts positifs sur l'exécution du budget à hauteur de 1,5 M€, pourquoi ne pas neutraliser l'augmentation des bases de 1 % à due concurrence d'une diminution du taux de la partie Ville. Je crois que la question avait été posée par

Benjamin Lanier. L'ordre de grandeur doit être de 170 ou 180 k€. Voilà la proposition que nous faisons.

Je suis d'ailleurs étonné que vous ne reteniez pas cette proposition. Vous pourriez en tirer un bénéfice politique.

M. le maire

C'est une bonne idée ! Nous le ferons avant les élections. On va laisser passer 2017 et nous verrons après. Peut-être même que nous ne serons plus là après 2017, si les communes disparaissent...

Nous allons garder les taux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations (modification).

Isabelle DRANCY

Cette délibération a pour objet de se mettre en conformité avec le décret du 29 décembre 2015 qui rallonge les durées d'amortissement pour le financement des biens immobiliers, des installations et des infrastructures d'intérêt national.

À compter du 1^{er} janvier 2016, l'amortissement des subventions d'équipement versées se fait sur une durée maximale :

- ✓ de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- ✓ de trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- ✓ de quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Nous serons pratiquement exclusivement concernés par l'amortissement d'une durée de trente ans.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je n'en ai qu'une. Lorsque je regarde le tableau, tout est pratiquement identique, sauf en ce qui concerne les 204xx2 et 204xx3 où l'on passe respectivement de 15 à 30 ans et de 30 à 40 ans.

Est-ce une obligation ou une possibilité offerte aux collectivités ? S'il s'agit d'une obligation imposée par décret, pourquoi solliciter l'approbation du conseil municipal ?

M. le maire

C'est une possibilité.

Jean-Jacques CAMPAN

On comprend bien la manip. Il s'agit d'améliorer le résultat immédiat en rallongeant la durée de l'amortissement. C'est donc une manip comptable qui n'a de sens que si l'on est véritablement sur des durées de vie correspondantes. Si au bout de 15 ans, un équipement demande une rénovation qui engendre également un amortissement, on va avoir des doubles amortissements et que faire de l'amortissement résiduel ?

Isabelle DRANCY

Les cas où l'on a prévu une durée d'amortissement sur cinq ans, et qui finalement s'amortissent sur deux ans existent déjà. On constate alors une perte. L'amortissement est la constatation de la dépréciation normale. Mais la constatation peut être parfois anormale, auquel cas, il convient de constater une dépréciation anormale.

M. le maire

Je comprends ce que vous dites. Je ne suis pas totalement en désaccord avec vous.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela me fait plaisir !

M. le maire

C'est ce que l'on appelle « mettre la poussière sous le tapis », ce que vous connaissez sans doute dans l'industrie.

Isabelle DRANCY

Je ne suis pas tout à fait d'accord. Dans la comptabilité privée, la durée de l'amortissement de l'immobilier est de quarante ans.

M. le maire

Dans l'entreprise, l'amortissement est un sujet très sensible à cause des conséquences fiscales. Pour nous, c'est plutôt indicatif.

Jean-Jacques CAMPAN

Qu'est-ce que cela représente sur nos comptes ?

M. le maire

Le tableau d'amortissement figure à la page 17 du compte administratif. Il n'y a pas d'amortissements à trente ans.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Examen de la gestion de la ville de Sceaux par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France (exercice 2009-2013) – bilan des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives.

M. le maire

Nous avons examiné le 26 mars 2015 le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la présentation du bilan des actions correctrices pour répondre au rapport d'observations définitives de la CRC dans un délai d'un an à l'assemblée délibérante. Ce bilan doit par ailleurs être transmis à la CRC.

Nous avons réalisé la quasi-totalité des actions correctrices demandées par la CRC.

S'agissant de la mise en place des AP/CP, cette mesure ne nous paraît pas adaptée compte tenu du volume limité des opérations.

S'agissant de l'état de l'actif et des amortissements, nous avons fait un travail important au cours de l'été 2015 pour remettre à jour l'état de l'actif et reclasser différents actifs. C'est d'ailleurs ce qui explique les opérations d'ordre dont nous avons parlé tout à l'heure.

Nous avons fait la même chose sur l'inventaire.

S'agissant du contentieux que la CRC souhaitait voir provisionner, le risque étant couvert par notre assurance, nous n'avons pas inscrit cette provision.

S'agissant des rattachements à l'exercice, nous avons suivi les recommandations de la CRC en fixant par délibération le seuil de rattachement des charges et produits en fonctionnement à 500 €.

S'agissant de la dématérialisation, La Ville est passée au Pes-V2 au 1er décembre 2015.

S'agissant des ressources humaines, nous avons délibéré sur la prime d'activité.

En ce qui concerne le logement de fonction, le DGS concerné étant parti à la retraite, le bail n'a finalement pas été rédigé. Le DGS actuel ne dispose pas de logement de fonction.

En ce qui concerne l'absentéisme, nous avons un rôle assez limité, notamment sur les congés maternité qui sont comptabilisés comme étant de l'absentéisme, ce qui est quand même assez choquant. Il en est de même de l'absentéisme pour cause de maladie, le maire ne prescrivant pas les arrêts maladie. En revanche, nous pouvons avoir une action sur les conditions de travail, ce que nous faisons depuis longtemps. Nous étions même assez précurseurs, pour une ville de 20 000 habitants, puisque nous avons fait travailler un préventeur sur la remise à plat complète de l'organisation du travail dans les bureaux et les ateliers. Nous avons par ailleurs lancé, comme le prévoit d'ailleurs l'accord entre les employeurs et les syndicats, l'analyse des risques psychosociaux avec la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique.

S'agissant des associations, il nous était demandé de valoriser les avantages consentis aux associations. L'action n'a pas encore été engagée, mais le sera prochainement.

Nous allons adresser ce bilan à la Chambre régionale des comptes.

Jean-Jacques CAMPAN

Je souhaiterais revenir sur un certain nombre de remarques de ce rapport de la CRC, parce que j'ai parfois l'impression que certaines personnes ne comprennent pas ce que je veux dire. Je vois par exemple dans le domaine des charges que la CRC fait remarquer que nous sommes à 30 % de plus que la moyenne des villes de 10 000 à 20 000 habitants.

En ce qui concerne la capacité nette d'autofinancement, la Chambre écrit : « *Compte tenu de la charge de la dette à laquelle la commune devra faire face dans les prochaines années, l'équilibre de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une vigilance soutenue de manière à rétablir, puis pérenniser la capacité d'autofinancement nette* ». Dit autrement, cela correspond à ce que je disais tout à l'heure.

Il est ensuite dit : « *Alors que le précédent examen de gestion insistait sur la nécessité de limiter le recours à l'emprunt (quitte à réduire le volume des investissements), force est de constater que la commune a continué de s'endetter pour financer ses investissements faute de pouvoir dégager un investissement suffisant* ».

En ce qui concerne la dette, il est écrit : « *On considère généralement que la capacité des endettements doit se situer dans une fourchette variant de huit à douze années. Il s'avère que la commune se situe au-dessus de la borne supérieure (23 années en 2013)* ».

Je retrouve là un certain nombre d'éléments dont je parle depuis une dizaine d'années.

Sceaux, le 31 mars 2016

Un détail a attiré mon attention. Il y a un certain nombre de factures arrivées avant l'engagement de la dépense.

Il y a ensuite un couplet sur l'absentéisme dont vous venez de parler.

Voilà les remarques que je souhaitais faire.

Je constate dans cette délibération que vous avez réglé un certain nombre de problèmes qui n'étaient pas stratégiques par rapport aux remarques soulevées par la CRC.

M. le maire

Distinguons ce qui relève du respect formel, de ce qui relève de la stratégie financière. La Chambre peut faire toutes les remarques qu'elle souhaite, mais le choix de la stratégie financière nous appartient dans la mesure où l'on respecte la règle d'équilibre des budgets et des comptes, ce qui est notre cas. Si tel n'était pas le cas, le contrôle de légalité du préfet ferait son œuvre.

Vous répétez depuis 10 ans que nous sommes en faillite. C'est comme un ancien Premier ministre qui répétait qu'il dirigeait un État en faillite. Il ne marche peut-être pas très bien, mais il est toujours là.

Nous avons suivi les recommandations de la Chambre. La stratégie budgétaire est quant à elle un sujet politique. La Chambre peut faire les remarques qu'elle souhaite. Lorsqu'elle dit que l'on considère que le fameux ratio d'endettement se situe entre huit et douze ans, sur quoi base-t-elle cette considération ? Sur un texte ? Sur une loi ? Je connais des communes (et pas loin d'ici) qui ont un ratio de 100 ans depuis des années. Elles continuent pourtant de vivre. Le problème se posera effectivement lorsque les prêteurs ne prêteront plus aux collectivités pour des raisons de solvabilité, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

S'agissant des charges, vous dites que nous sommes 30 % au-dessus de la moyenne des villes. Nous avons répondu à la Chambre, et notre réponse était presque aussi longue que le rapport lui-même. Le niveau et le coût des services d'une ville de 20 000 habitants des Hauts-de-Seine n'ont rien à voir avec ceux d'une ville de 10 000 habitants de province. Ces ratios moyens sont une hérésie. Si vous nous comparez avec des villes de 20 000 à 40 000 habitants, vous constaterez que la différence est moindre. Et si vous nous comparez avec d'autres villes des Hauts-de-Seine, vous constaterez que Sceaux dépense en moyenne moins par habitant. Le Plessis-Robinson est à 30 % de dépenses au-dessus de Sceaux. Antony et Bourg-la-Reine sont un peu en dessous. Mais il faut voir quel est le niveau de service. Ce n'est pas forcément le même. Mais cela relève de choix politiques.

Il s'agit de prendre acte du bilan des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la CRC.

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 31 mars 2016

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs du territoire Vallée Sud – Grand Paris.

Isabelle DRANCY

La commission intercommunale des impôts directs donne son avis sur les valeurs locatives qui nous sont proposées par l'administration fiscale.

Dans le cadre du nouvel établissement de coopération intercommunale, nous proposons au directeur départemental des finances des Hauts-de-Seine quatre contribuables qui pourraient éventuellement composer la liste définitive des membres de la Commission intercommunale des impôts directs :

- ✓ M. Hervé Audic, titulaire
- ✓ M. Fridrik Bjarnason, titulaire
- ✓ M. Patrick Allain, suppléant
- ✓ M^{me} Annie Dufour, suppléante

M. le maire

Ce sont des personnes qui siégeaient déjà dans les commissions d'impôts.

Dominique DAUGERAS

Peut-on savoir quelles compétences ont ces personnes pour établir ces taux d'impôts ?

Isabelle DRANCY

Ce sont des contribuables qui doivent être choisis dans la commune. Ils représentent des personnes qui payent la taxe foncière ou la CFE. Nous ne faisons que des propositions. La liste est définitivement arrêtée par la direction départementale des finances publiques.

Dominique DAUGERAS

Des milliers de gens à Sceaux ont les compétences que vous venez de citer.

Isabelle DRANCY

Il faut une certaine solennité, une certaine appétence. Il s'agit de la commission intercommunale sur les locaux commerciaux, il faut donc avoir des compétences en matière d'économie.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela veut donc dire que les personnes qui participaient aux commissions communales ne siégeront plus.

M. le maire

La commission communale est chargée de donner un avis sur les locaux d'habitation. La commission intercommunale s'occupe de donner un avis sur les locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels. Il s'agit de la fiscalité économique.

Jean-Jacques CAMPAN

Je m'interrogeai sur les biens divers. J'avais cru comprendre que cela correspondait aussi aux particuliers. Mais il s'agit en fait d'entreprises.

Isabelle DRANCY

Entreprises ou locaux appartenant à des collectivités.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Nous transmettrons cette liste aux autorités concernées.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.**M. le maire**

C'est une affaire compliquée. Il s'agit d'une commission composée de deux représentants, un titulaire et un suppléant, par commune. La commission est présidée par le président du territoire et est chargée de donner un avis sur le montant du fonds de compensation des charges territoriales. On ne sait pas encore très bien comment tout cela fonctionnera. Cela ressemble un peu à la commission d'évaluation des transferts de charges que nous avons avec la CAHB.

Je vous propose de désigner Isabelle Drancy en tant que membre titulaire et Thibaud Hennion, en tant que membre suppléant, pour représenter la Ville auprès de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Nous aurons à désigner plus tard deux représentants pour la gestion des relations entre la commune et la métropole.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous nous abstenons.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai deux communications à vous faire.

La première concerne les outils de la Ville en matière d'habitat.

C'est un point important dont nous aurons l'occasion de reparler au cours des prochaines séances du conseil municipal.

Comme vous le savez, la Ville est évidemment impliquée en matière d'habitat. Nous venons ainsi de voter une subvention à France Habitation pour la réalisation des logements des Mésanges. Notre politique vise à un développement maîtrisé de l'offre de logements, afin de contribuer à un équilibre nécessaire sur le territoire.

Nous nous appuyons pour ce faire sur notre politique d'aménagement et sur deux outils qui contribuent à notre action : Sceaux Habitat, office public de l'habitat, gérant un patrimoine d'environ 1 000 logements, et SEMA Sceaux, société d'économie mixte d'aménagement et de

construction de logements sociaux grâce à l'agrément dont elle bénéficie. La Ville est actionnaire à hauteur de 60 %, Sceaux Habitat et la Caisse des Dépôts et consignations à hauteur de 20 % chacune.

Le PLU a fixé des objectifs à atteindre, afin de parvenir à répondre aux impératifs résultant des dispositions nationales, notamment le taux de 25 % de logements sociaux. Cet engagement s'inscrit dans un contexte qui a changé avec l'installation de la métropole et des territoires.

Ainsi, la loi NOTRe dispose que les offices publics de l'habitat tels que Sceaux Habitat, qui est un office communal, seront rattachés au plus tard au 31 décembre 2017, à l'établissement public de territoire, ce qui veut dire que les représentants au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat seront désignés par le conseil de territoire et non plus par le conseil municipal.

Sceaux a la chance de disposer à la fois d'un office et d'une SEM. Il convient donc de voir comment l'organisation des deux entités peut nous permettre de garder une certaine maîtrise. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services de la Ville et de Sceaux Habitat d'étudier la possibilité d'un regroupement avec la SEMA Sceaux. Une étude est en cours. Je pense que nous pourrions en reparler, et peut-être même présenter des délibérations, au mois de juin. Je voulais vous informer de cette étude et de ces mouvements qui pourraient avoir lieu dans les mois qui viennent pour préserver notre capacité d'action et notre autonomie.

La deuxième communication concerne la structuration de l'action de la Ville en matière de tranquillité urbaine.

J'en ai déjà parlé à l'occasion de certains débats sur la sécurité. La majorité considère que le rôle de la Ville en matière de sécurité est à distinguer de celui qui incombe à l'État. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par nos interlocuteurs au sein de la police nationale et au sein des services territoriaux de sécurité. Ceux-ci observent une confusion croissante dans l'esprit de nos concitoyens quant au rôle de chacun en la matière et appellent de leurs vœux une clarification. Attention, car ce n'est pas forcément le discours national, mais c'est bien celui des gens de terrain.

En région de proche couronne parisienne, la police nationale dispose d'une compétence générale sur le territoire et peut donc intervenir sur l'ensemble des sujets relevant de la sécurité des personnes et des biens. Les moyens dont disposent ces services de police nationale et les priorités qui sont nécessairement les leurs, dans des périodes où la mobilisation des moyens de sécurité s'impose, se traduisent cependant par un désengagement sur les infractions de moindre gravité, mais dont l'impact est néanmoins important sur la qualité de vie au quotidien et sur l'ambiance générale.

C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire que la Ville dispose d'agents assermentés dans un certain nombre de domaines en mesure de sanctionner le non-respect des arrêtés municipaux. Je pense notamment à l'occupation de la voie publique, à la gestion des déchets ménagers, des containers, des tags, des dégradations et des incivilités que nous constatons de manière régulière.

J'ai donc décidé de transformer le service de police municipale en service de la tranquillité urbaine. Les quatre agents de police municipale actuellement en poste intégreront ce service et se verront confier des missions axées sur la qualité et la tranquillité de l'espace public. Le service sera complété des huit gardes urbains ayant le statut d'agents de surveillance de la voie publique, chargés plus particulièrement des questions de respect du stationnement et de la salubrité, et qui apporteront leur concours dans d'autres missions de proximité incombant au service. Deux gardiens de l'environnement, plus particulièrement affectés aux parcs et jardins municipaux, intégreront également cette équipe de gardes urbains tout en conservant leurs responsabilités actuelles.

Ce service sera dirigé par un cadre de la filière administrative sous l'autorité du directeur général adjoint des services en charge de l'administration générale. Ce chef de service aura pour mission d'accompagner les agents dans ces orientations, de veiller à une action de proximité efficace dans les différents domaines (stationnement, salubrité), mais aussi en termes d'accompagnement de différents publics. Ce changement de nom et de direction est important, car nous avons constaté trop souvent, et la police nationale également, une confusion regrettable chez nos concitoyens qui appellent maintenant la police municipale pour des faits qui doivent être traités par la police nationale. Je pense que cela contribuera à une clarification. Cela devrait fonctionner sous cette forme à la rentrée de septembre.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

Benjamin LANIER

Juste une question sur le droit de préemption pour le 148 avenue du Général Leclerc au Petit Chambord. Quel était le but de ce droit de préemption ?

M. le maire

Ce droit de préemption a été exercé sur une partie du terrain de l'ancienne hostellerie Colbert dans l'idée d'une restructuration de ce secteur. Nous pensons qu'il est nécessaire de conserver la maîtrise de ce terrain pour l'accès sur la départementale 920. Le projet qui nous a été proposé ne nous convenant pas, j'ai décidé d'exercer ce droit de préemption. Nous allons entamer des discussions, car le droit de préemption est exercé au prix des Domaines, qui ne correspond pas au prix auquel les propriétaires souhaitaient vendre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Ce terrain correspond-il à celui sur lequel se trouvent ces arbres magnifiques des anciennes pépinières ou est-ce plus haut ?

M. le maire

La situation est compliquée. Vous avez un bâtiment avec un terrain devant et un terrain continu. Les propriétaires ont voulu séparer les terrains en deux. Ils ont demandé une division de terrain. S'agissant d'un endroit protégé, il fallait l'avis de l'architecte des bâtiments de France. L'ABF a refusé la division, à cause des arbres dont vous parlez qui se trouvent devant la maison.

Par ailleurs, étant donné qu'il y a eu un acte de vente sur le terrain qui ne se trouve pas dans la maison, j'ai exercé ce droit de préemption. C'est complexe, parce qu'il y a d'un côté le refus de la division et de l'autre l'exercice du droit de préemption sur un terrain qui ne doit pas être divisé. C'est donc une situation juridiquement complexe, mais qui a eu pour mérite de bloquer des opérations qui ne nous paraissaient pas convenir.

XVI- QUESTIONS ORALES**Question orale de Jean-Jacques CAMPAN****Jean-Jacques CAMPAN**

Ma question concerne la couverture des tennis du quartier Marne-Musiciens.

De nombreux habitants du quartier Marne-Musiciens sont opposés à la couverture de 2 courts de tennis au tennis club en plus de celle existant actuellement.

Il existe deux courts de tennis aux Clos Saint-Marcel. Pourquoi ne pas couvrir ces courts-là en hiver ? Et ainsi répartir dans Sceaux les courts couverts : cela aurait le mérite de rapprocher les courts de certains habitants (moins de voitures dans les rues), tout en répartissant les nuisances.

Par ailleurs, on pourrait améliorer le système de réservation de ces courts aux Clos Saint-Marcel et optimiser leur utilisation.

En effet, on pourrait déléguer la gestion de la réservation au tennis club sous une forme informatisée avec priorité au tennis loisir horaire. Par exemple, en ne l'ouvrant aux adhérents du club que la veille du jeu.

M. le maire

Je veux vous rappeler que l'implantation d'une structure gonflable complémentaire permettra de répondre aux besoins des pratiquants du tennis, notamment de l'école de tennis, et aussi libérera des espaces actuellement occupés au sein du gymnase. Encore une fois, nous avons de gros besoins exprimés par les clubs dans les gymnases.

La création de la structure gonflable complémentaire, décidée par le conseil municipal le 21 mai 2015, ne pouvait être envisagée sur le site des Clos Saint-Marcel. En effet, cette installation suppose de créer un lieu de stockage et des locaux techniques. Le site du Clos Saint-Marcel, du fait de sa

configuration, ne permettait pas l'implantation de ces locaux techniques nécessaires au fonctionnement et au rangement de la bulle. La structure gonflable étant notamment à destination de l'école de tennis, j'ajoute qu'il n'aurait pas été rationnel de la réaliser sur un site éloigné des locaux du club de tennis où les cours sont organisés.

En effet, sur le site de l'Yser, le tennis club dispose à la fois du bureau d'accueil et aussi de vestiaires, de douches et de sanitaires, ce qui n'est pas le cas à proximité des Clos Saint-Marcel, les vestiaires et les sanitaires du gymnase n'étant pas adaptés. Lorsque la CAHB a construit la piscine, un accord a été passé pour mettre à disposition des locaux utilisés comme vestiaires par le tennis club. C'est une installation parfaitement adaptée, et il n'est pas dans notre intention de créer un deuxième club house aux Clos Saint-Marcel. Par ailleurs, le site de la rue de l'Yser est beaucoup plus accessible aux personnes à mobilité réduite que celui des Clos Saint-Marcel. C'est donc logiquement sur ce site que les travaux de réalisation de la seconde structure gonflable sont programmés et maintenant engagés.

S'agissant en plus de la location des terrains situés rue des Clos Saint-Marcel, j'appelle votre attention sur le fait qu'en raison de la configuration des lieux, l'ouverture de ces courts nécessite la présence d'un gardien. Afin que les non-adhérents du club de tennis y aient accès, la réservation est gérée par le service municipal des sports. Le mode de réservation que vous suggérez ne serait donc pas compatible avec la vocation de ce site. Je ne suis d'ailleurs pas certain que ce site ait vocation à rester éternellement un terrain de tennis.

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

Ma question concerne l'accès à Sceaux Mag sur le site de la Ville.

Depuis le n° 460 de juillet/août, il n'est plus possible de visionner sur le site de la Ville le bulletin municipal. La fenêtre « *visionner le document* » a disparu et est remplacée uniquement par la fenêtre « *télécharger le document* ». Lequel téléchargement n'est possible qu'en ouvrant un compte, c'est-à-dire en déclinant son identité.

Pourtant, ce bulletin est financé par les impôts locaux des Scéens. Pourquoi cette restriction d'accès à un document public distribué dans toute la ville ? Que craignez-vous dans l'usage d'informations qui ne présentent aucun caractère de secret ou de confidentialité. Elles peuvent au contraire servir à retrouver des informations utiles à l'activité citoyenne de tous. Son accès libre devrait être la règle.

Quant au n° 460 de juillet/août 2015, sa visualisation a été rendue impossible. On ne peut donc vérifier si vous vous êtes conformé à l'injonction du juge des référés de Cergy Pontoise du 10 septembre 2015 qui vous a enjoint de retirer la note que vous avez introduite dans notre tribune pour atteinte au droit d'expression des élus d'opposition.

La question est :

Pourquoi ce changement ? Que craignez-vous dans l'usage d'informations qui ne présentent aucun caractère de secret ou de confidentialité ; S'agirait-il d'une forme de flicage déguisée ?

Nous demandons que la situation antérieure soit rétablie.

M. le maire

En réponse à votre question, j'appelle votre attention sur le fait que les informations qui paraissent dans le magazine font l'objet d'une diffusion particulièrement large. Outre les diffusions dans chaque boîte aux lettres, avec parfois des difficultés récentes, en raison de difficultés d'accès aux immeubles et du refus de certains gardiens de diffuser le magazine avec le courrier, ce dernier est diffusé dans différents lieux publics.

Il fait l'objet d'une publication sur le site Internet de manière directe pour les numéros les plus récents et par l'intermédiaire du site des archives pour les numéros plus anciens. Cette modalité permet de ne pas surcharger la rubrique des publications en ligne du site Internet. Compte tenu des droits d'usage attachés à certains documents publiés sur le site des archives, il est vrai qu'une identification est demandée pour y accéder. Il n'en reste pas moins que les documents sont parfaitement accessibles et parfaitement gratuits. Je ne vois pas ce qui vous ennuie dans le fait de donner votre nom lorsque vous téléchargez un document.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est une question de principe.

M. le maire

Je ne vois pas où est le problème. Lorsque vous venez à la mairie demander quelque chose, on voit bien qui vous êtes. Je ne comprends pas très bien votre question, les documents étant parfaitement accessibles. En vous connectant sur cette partie du site, vous pourrez ainsi observer que la Ville s'est bien conformée à l'injonction du juge suite à l'ordonnance du tribunal administratif du 10 septembre 2015 dans la version de votre tribune de juillet/août 2015 publiée sur le site ; la note de la rédaction a été supprimée. Je vous rappelle d'ailleurs que la Ville a fait appel de cette injonction.

J'ajoute que le site Internet de la Ville de Sceaux fait partie de ceux qui diffusent le plus grand nombre d'informations.

Je me demande pourquoi cela vous ennuie de donner votre nom. C'est attitude bizarre.

Question orale de Dominique Daugeras**Dominique DAUGERAS**

M. le maire, une mission confiée récemment par le Premier ministre et la ministre de l'Éducation nationale à la sénatrice Françoise Cartron concerne la réforme des rythmes scolaires.

Elle vise à connaître les initiatives prises par les élus locaux pour organiser et développer les activités périscolaires et à recueillir leurs avis sur les conditions d'accompagnement à renforcer pour les communes par les services de l'État.

Avez-vous reçu et rempli ce questionnaire ? Si oui, pourriez-vous nous communiquer le retour que vous avez fait à la sénatrice avec les réponses que celle-ci a données aux questions ?

M. le maire

Je vous précise que les représentants de la Ville s'associent activement aux réflexions menées sur le thème de la réforme des rythmes scolaires, afin de contribuer autant que faire se peut à l'amélioration du cadre de ce dispositif. Chantal Brault participe d'ailleurs de manière très active à un certain nombre de groupes de travail constitués sur le sujet à l'AMF d'Île-de-France.

S'agissant de la teneur de notre réponse au questionnaire de M^{me} Cartron, il n'est malheureusement pas possible d'en avoir la copie, puisque l'enregistrement des réponses s'effectue directement sur la plate-forme dématérialisée, ce qui est d'ailleurs problématique.

Sur le fond de notre réponse, je crois que nous nous sommes suffisamment exprimés au conseil municipal ou dans les différents conseils consultatifs pour ne pas avoir à réitérer ce soir les difficultés auxquelles nous avons été confrontés et que nous avons en grande partie surmontées, grâce l'implication de chacun dans l'organisation et la mise en œuvre de la réforme, y compris les parents d'élèves qui ont pris une part active aux réflexions à travers les questionnaires réalisés par la Ville et à l'occasion des échanges au sein des différentes instances (conseil d'école, conseil consultatif de la vie scolaire, etc.).

Je dois vous dire que la mise en place des rythmes scolaires à Sceaux, que nous avons choisi d'organiser sur la pause méridienne, est unanimement saluée.

Cette séance a été très longue. J'espère qu'elle a été fructueuse et que vous en avez appris beaucoup.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 20.